



LA FRANCE A BESOIN D'UNE RÉVOLUTION FISCALE

Par Clément PERRIN, Directeur des études du Millénaire



AVANT-PROPOS

La France s'illustre régulièrement dans le domaine de l'ingénierie fiscale par sa capacité à enrichir et à complexifier son référentiel de taxe, comme l'illustre l'annonce de l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu, et les réguliers débats autour de la taxation de l'épargne des ménages Français (les livrets d'épargne réglementés ont récolté plus de 50 milliards d'euros en 2023, et les comptes à terme près de 40 milliards).

Le Premier ministre avait demandé aux ministres de supprimer 17 taxes à faible rendement dans le budget 2019, ce qui aurait entraîné une baisse de la fiscalité globale de 131 millions d'euros. Sous l'influence d'un référé de la Cour des comptes, le gouvernement avait finalement supprimé 18 taxes pour une baisse globale de 261 millions d'euros. Cependant, cet effort continu depuis 2019 est insuffisant car il reste encore trop de "micro-taxes" en France. Symptôme d'une situation ubuesque, il n'existe pas de référentiel recensant l'exhaustivité des taxes et impôts en France, hormis le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI).

Ce nombre croissant de taxe pèse de tout son poids sur la compétitivité française. Certaines taxes comme la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) avaient même à leurs créations une durée de vie limitée et pourtant elles sont aujourd'hui toujours bien présentes.

Notre folie fiscale sans fin, nuit gravement au consentement des Français à l'impôt. Une refonte fiscale est plus que jamais nécessaire si nous souhaitons relancer l'économie française en la faisant rentrer pleinement dans l'ère du 21ème siècle.

AVANT-PROPOS	2
I. Tour d'horizon de la fiscalité français	5
A. Des taux de prélèvements obligatoires records	5
B. Cartographie de la fiscalité française	8
C. Comparaison internationale	11
D. Le poids des cotisations sociales sur le pouvoir d'achat	17
E. Zoom sur la fiscalité des entreprises et singularité des impôts de production	21
F. Bilan cout efficacité	25
II. Où va notre argent ?	27
A. Cartographie des dépenses	28
B. le poids de la dette	30
C. Les dépenses de fonctionnement	31
D. Le poids des dépenses sociales	33
III. Enjeux	35
A. Un taux d'imposition sur les sociétés en trompe l'œil	35
B. Dynamique de convergence de l'impôt sur les sociétés au travers de l'OCDE	37
C. Numérisation de la société et bouleversement de la chaine de valeur	41
D. Allégement fiscal au titre des dépenses de R-D	44
E. Une fiscalité au service de la relance et de la dynamisation de l'industrie	48
IV. Propositions	50
Objectif général : Alléger notre fiscalité obèse et technocratique	50
Proposition : Un impôt sur le revenu pour tous	51
Proposition : Suppression de l'IFI	51
Proposition : Simplifier les prélèvements versés par les entreprises	53
Proposition : Mettre en place un référentiel unique de l'impôt	54

Proposition : Restructuration de la collecte et renforcement du rôle de l'URSSAF	54
Proposition : Non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite travaillant à la collecte de l'impôt	55
Proposition : Amplifier la baisse de l'IS et la convergence des taux : objectif d'un taux de 20% pour 2027	56
Proposition : Simplifier les aides allouées aux entreprises	56
Proposition : Impôt de production – Suppression de la C3S et Définition de zones franches	57
Proposition : Mettre en place une condition de résidence régulière de 5 ans pour le bénéfice des prestations familiales aux étrangers extra-européens	58
Proposition : Encourager l'investissement citoyen dans les PME/Start-ups en portant à 50% (au lieu de 25%) la réduction d'impôt IR-PME	59
Proposition : Baisse de la pression fiscale générée par les cotisations sociales de 1% du PIB	59

I. TOUR D'HORIZON DE LA FISCALITE FRANÇAIS

Malgré quelques efforts de simplification ces dernières années, la fiscalité française reste structurellement peu lisible avec une plus forte dose de bureaucratie que dans d'autres pays comparables.

La France se caractérise par une multitude de prélèvements dont les entreprises sont au cœur du système :

- en tant que contribuables avec l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu pour les travailleurs indépendants ou les cotisations sociales patronales ;
- en tant que collecteur de premier niveau pour les impôts ou cotisations dont sont redevables leurs clients (par exemple la TVA) ou leurs salariés (cotisations sociales salariales ou CSG, notamment).

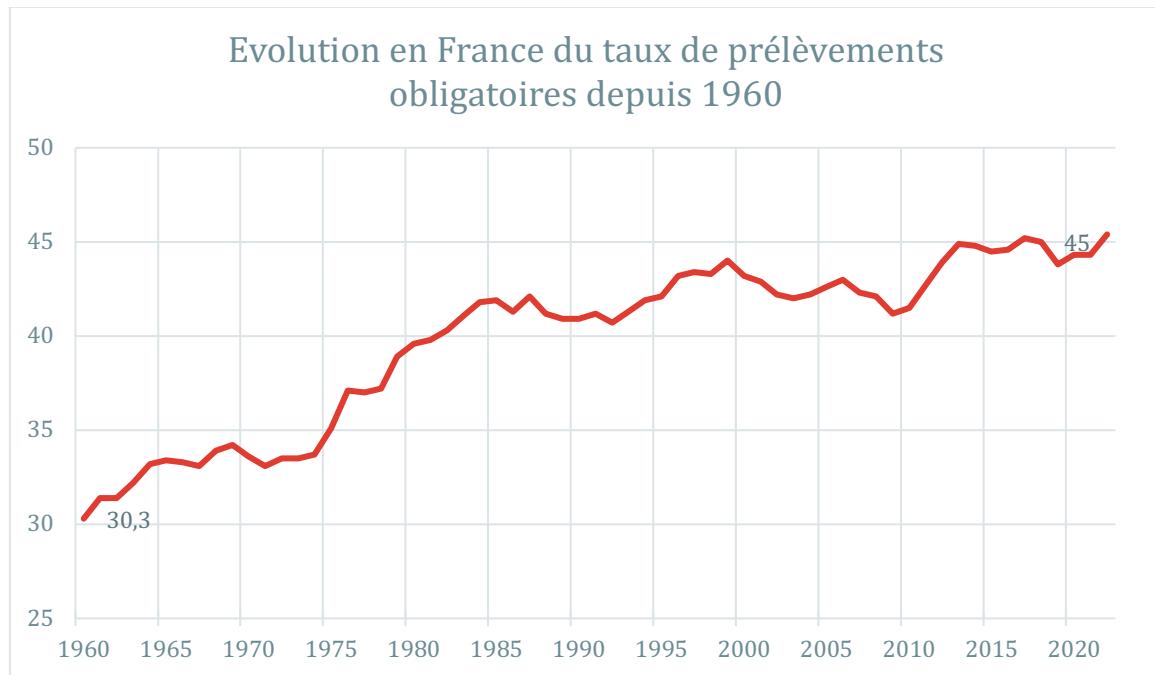
Ces prélèvements au nombre ubuesque sont collectés par de nombreuses administrations fiscales :

- la Direction Générale des Finances Publiques;
- la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- des organismes de sécurité sociale (les URSSAF au premier chef) ;
- et de nombreux organismes de droit privé au titre de dispositifs conventionnels gérés par les partenaires sociaux (retraites complémentaires, formation professionnelle, logement).

A. DES TAUX DE PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES RECORDS

Notre niveau de taux de prélèvement obligatoire record est révélateur d'un État obèse dont les comparaisons internationales ne sont guère flatteuses. Depuis, plus de 10 ans, la France se partage avec le Danemark le haut du classement des pays de l'OCDE ayant les taux de prélèvement obligatoires les plus élevés. Le taux de prélèvement obligatoire correspond aux prélèvements obligatoires principalement constitués des impôts et cotisations sociales effectives reçues par les

administrations publiques et les institutions européennes, divisées par le PIB du pays.



Source INSEE¹

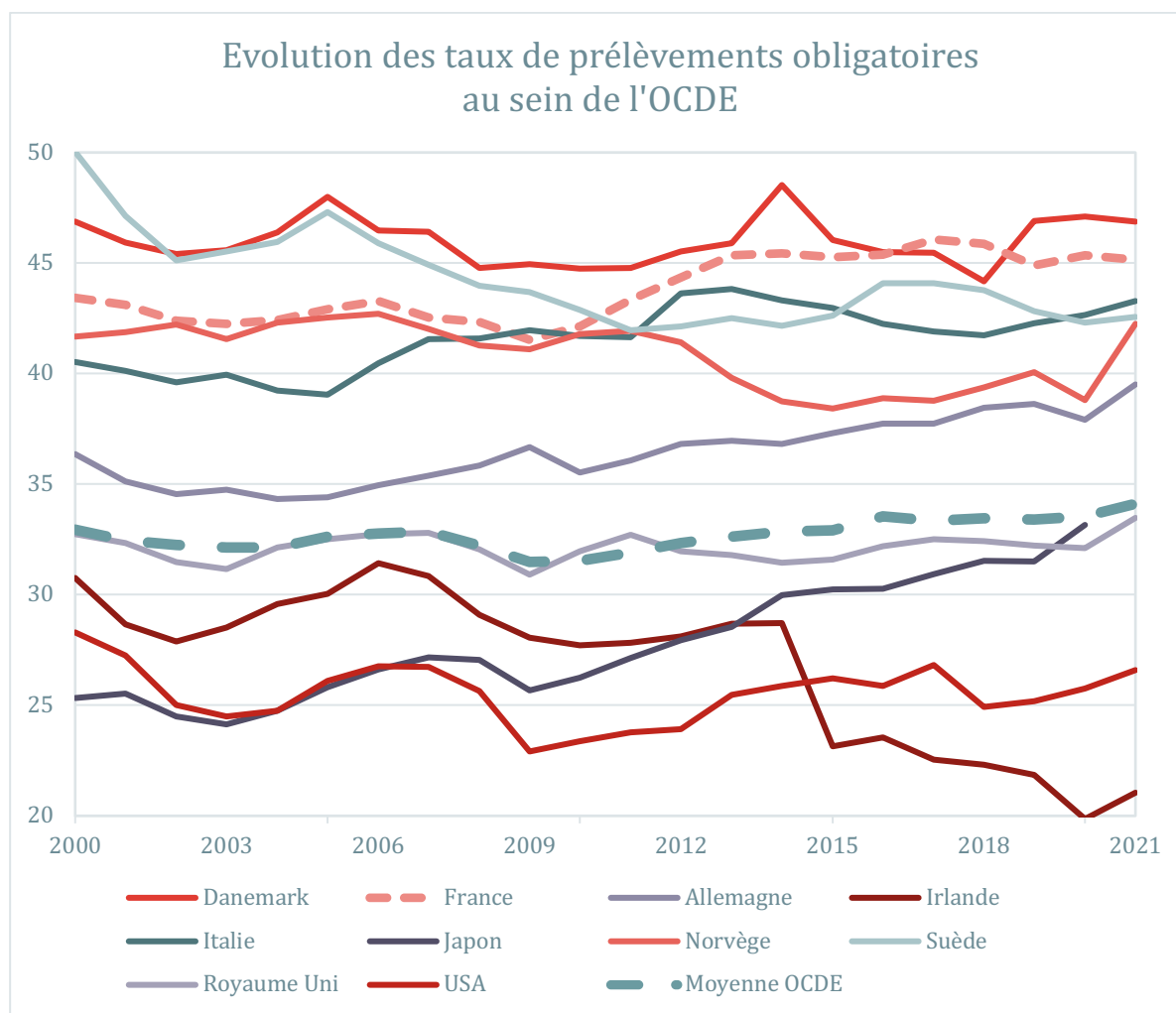
En soixante ans, le taux de prélèvements obligatoires a explosé : alors qu'il était en 1960 de 30,3%, il est aujourd'hui de 45,4% en 2022, soit une évolution de 15 points du PIB. **Soit à PIB constant, c'est plus de 360 milliards d'euros d'impôts et de cotisations qui ont vu le jour en 60 ans.**

En 2022, la **France affiche un taux de prélèvements obligatoires de 45,4% du PIB alors que la moyenne de l'OCDE se situe à 34,1% soit une pression fiscale supplémentaire française de plus de 270 milliards d'euros en moyenne par rapport aux autres pays de l'OCDE.** Malgré les mesures d'allègement fiscale prises par Emmanuel Macron, l'écart entre la France et la moyenne de l'OCDE est toujours de 11,3 points alors que cet écart était de 9,7 points en 2007². Contrairement aux idées reçues, certes la pression fiscale est plus faible en Allemagne avec un taux de prélèvements obligatoires égal à 39,5% en 2019 mais l'écart entre la France et

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381412#tableau-figure1>

² <https://data.oecd.org/fr/tax/recettes-fiscales.html>

l'économie outre Rhin est resté quasi stable depuis les années 2000 aux alentours de 7 points. Les Etats-Unis s'illustrent depuis toujours par un taux de prélèvement obligatoire parmi les plus faibles de l'OCDE (26,6 % en 2021), alors que l'Irlande s'illustre depuis 2013 par une forte chute de son taux de prélèvements obligatoires principalement due à une politique fiscale avantageuse vis-à-vis des entreprises.



Les politiques publiques orchestrées en France dans le domaine de la protection sociale, de l'enseignement, de soutien à l'activité économique et de défense ont amené la France à un niveau de prélèvements obligatoires plus élevé que dans la plupart des économies comparables, et au même niveau que le Danemark, et au-dessus de la Suède, pays qui étaient pourtant réputés comme ayant un système de protection sociale très développé.

B. CARTOGRAPHIE DE LA FISCALITE FRANÇAISE

Afin de mieux analyser la structure de la fiscalité française, l'INSEE la décompose selon les catégories suivantes :

- impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu touche à la fois les entreprises et les particuliers. Tout particulier domicilié fiscalement en France ou percevant des revenus français est assujetti à l'impôt sur le revenu. Ce ne sont pas seulement les salaires qui sont concernés, mais l'administration fiscale prend en compte également les retraites, les revenus fonciers, les droits sociaux...

Quant aux sociétés, La fiscalité dépend de la forme juridique de l'entreprise. Les structures juridiques tels que les entreprises individuelles, les microentreprises, les autoentrepreneurs, les free-lance sont concernés par l'impôt sur le revenu. En revanche, les entreprises qui sont obligatoirement soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) sont les SARL, les SAS et les SASU. Certaines ont le choix entre les deux impôts.

- taxes du type TVA

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est payée par le consommateur lors de l'achat de marchandises ou de services. Il existe différents taux de TVA qui varient selon la nature de la marchandise ou du service acheté. Le taux normal est de 20% mais des taux inférieurs existent par exemple pour les produits agricoles non transformés à 10% ou bien sur les produits alimentaires pour lesquels le taux s'élève à 5.5%, ou bien encore sur les médicaments remboursables par la sécurité sociale avec un taux à 2.1%.

- impôt sur les produits

Il s'agit d'impôts analogues à la TVA. Ce sont des impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils peuvent correspondre à un montant monétaire déterminé. Il s'agit principalement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

- Impôts divers sur la production

Ils désignent toutes les autres taxes obligatoires payées par les entreprises à l'occasion de leur activité de production et ils sont décorrélés des bénéfices des entreprises.

- Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre

Ce sont les impôts dus par toute personne qui emploie de la main d'œuvre

- Autres impôts courants

- Impôts en capital

Il s'agit d'impôt dont l'assiette fiscale se base sur la valeur d'actifs (ou valeur nette) à la suite par exemple d'héritages, de donations entre personnes ou autres transferts.

- Impôts de type droits de douanes

Cet impôt s'applique lors du passage des marchandises à la frontière.

Cette cartographie non exhaustive ne tient pas intégralement compte des différentes cadres juridiques qui définissent des déductions d'impôts et qui rajoute une forte dose de complexité, tels que les dispositifs de nature subventionnelle, comme celui assis sur les dépenses de recherche développement (le crédit impôt-recherche - CIR), ou l'autre sur la masse salariale (le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE).

Mais, cette cartographie permet de mieux comprendre le poids de chaque catégorie d'impôt sur l'économie française notamment concernant le poids de la TVA, des contributions sociales, de l'imposition sur les revenus, et la production.

en milliards d'euros

Impôts³	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
Taxes du type TVA	162,0	167,7	174,0	161,5	184,7	199,7	25%
Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	2,7	2,9	2,8	2,9	3,1	3,9	0,5%
Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	106,4	112,4	115,1	110,2	120,2	120,2	15%
taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	29,6	31,9	31,4	27,0	30,3	30,5	
taxes sur les tabacs	12,1	13,1	13,6	15,4	15,3	14,3	
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	36,3	36,3	44,0	44,2	46,9	50,7	6,3%
dont taxes sur les salaires	13,9	13,3	13,5	14,5	15,4	16,2	
Impôts divers sur la production	69,2	72,2	75,2	76,5	66,3	74,6	9,3%
taxe professionnelle (TP)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,5	14,2	15,2	15,0	7,5	9,0	
cotisation foncière des entreprises	6,7	6,8	7,1	7,1	5,7	6,3	
taxe foncière	34,0	35,0	35,8	36,4	35,5	37,4	
contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	3,6	3,8	3,9	4,1	3,7	4,3	
Impôts sur le revenu	237,0	254,3	263,5	262,7	288,1	326,9	40,7%
contribution sociale généralisée (CSG)	99,4	125,3	126,5	123,6	129,4	141,8	
contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)	7,2	7,4	7,7	7,4	7,8	8,5	
<i>impôt sur le revenu des personnes physiques²</i>	74,1	73,8	75,5	74,4	79,8	89,1	
<i>impôts sur les sociétés y compris majoration et frais de poursuite²</i>	35,3	28,4	32,4	37,0	45,8	59,8	
Autres impôts courants	28,5	22,7	19,6	16,0	13,0	8,2	1,0%
taxe d'habitation	19,3	16,9	13,9	10,5	7,3	5,4	
impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	5,1	1,8	2,1	2,0	2,1	2,3	
Impôts en capital	14,3	14,4	15,3	15,0	18,6	18,6	2,3%
dont mutation à titre gratuit	14,2	14,3	15,1	15,0	18,5	18,5	
	656,4	682,9	709,5	688,9	741,0	802,7	

Si nous comparons la répartition de nos prélèvements obligatoires vis-à-vis de l'union européenne à 28, nous remarquons une plus forte dépendance aux contributions sociales employeurs (+6.7% par rapport à l'UE), aux taxes sur la production (+3.9% par rapport à l'UE), et une imposition sur les revenus dont la quote-part est plus faible en France que dans l'union européenne (principalement dû à la baisse de l'assiette fiscale de l'imposition en France).

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381408#tableau-figure1>

Depuis 1990, **la hausse des prélèvements obligatoires en France a porté principalement sur les impôts sur les ménages, essentiellement au travers de la contribution sociale généralisée (CSG) et sur les impôts sur le patrimoine** (dont les impôts fonciers des entreprises).

Structures des prélèvements ⁴	France	UE 28	
Cotisations sociales employeurs	24,10%	17,40%	6,70%
			-
Cotisations sociales ménages	10,50%	13,70%	3,20%
			-
Impôts sur le revenu des particuliers	20,60%	24,00%	3,40%
			-
TVA	15,40%	18,10%	2,70%
Taxes sur les produits (hors TVA et droits de douane)	10,20%	9,50%	0,70%
Autres taxes sur la production	9,90%	6,00%	3,90%
Impôts sur les sociétés	5,80%	6,90%	-1,10%
Autres taxes directes	3,40%	3,30%	0,10%
			-
Taxes et droits de douane sur importations hors TVA	0,30%	1,20%	0,90%
Total	100%	100%	

C. COMPARAISON INTERNATIONALE

En plus d'avoir **prélevé 1 1198 milliards d'euros en recettes fiscales en 2022, une somme qui a augmenté de 100 milliards d'euros depuis 2010 et de +3 points du PIB**, nous nous plaçons comme dit précédemment à la deuxième place des pays de l'OCDE en termes de recettes fiscales en % de PIB, avec plus de 11 % de points de PIB d'écart avec la moyenne des pays de l'OCDE. A PIB constant, il s'agit d'un écart de plus de 290 milliards d'euros en moyenne de recette fiscales par rapport aux pays membres de l'OCDE. Sur la quasi-totalité des catégories fiscales, nous nous

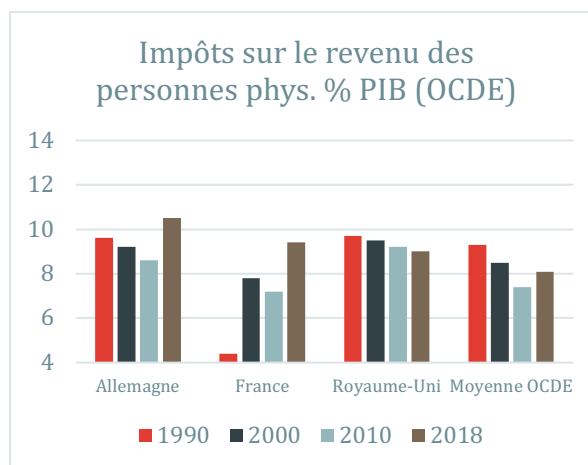
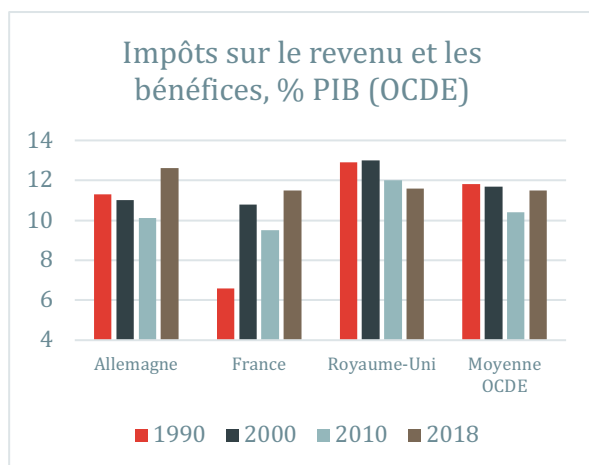
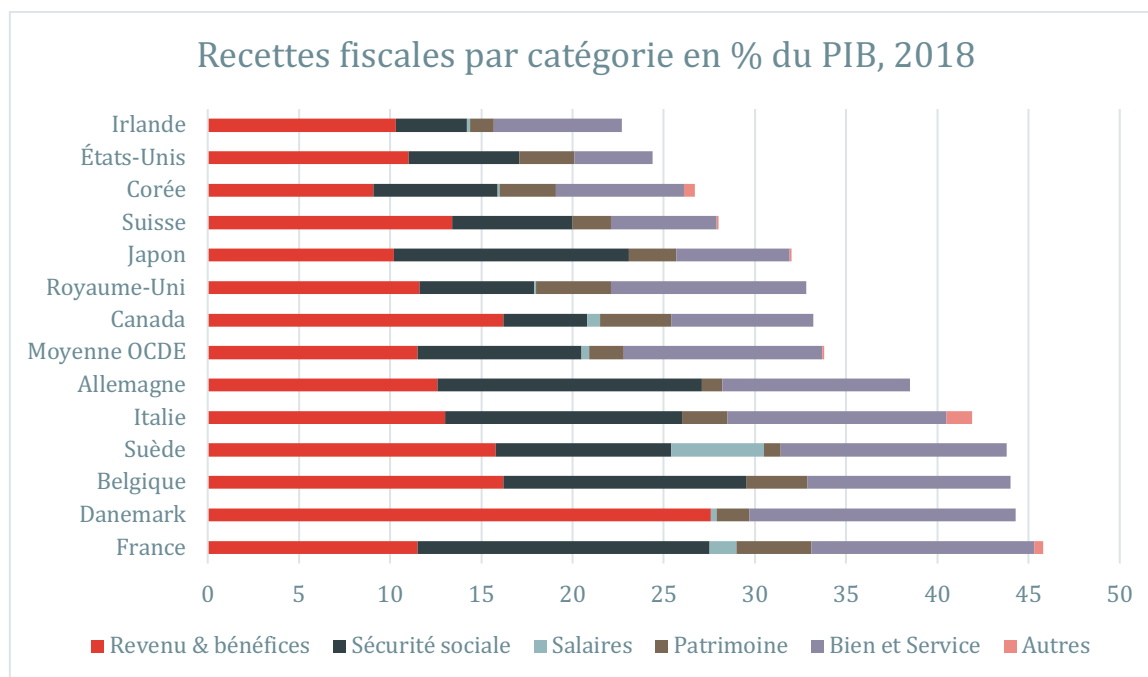
⁴ Eurostat 2018

situations au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Seule la catégorie des bénéfices des sociétés échappe à cette tendance.

Les cotisations de sécurité sociale sont le symptôme le plus flagrant d'une fiscalité obèse qui pèsent de tout son poids sur l'économie française avec 5.6% de PIB d'écart avec la moyenne de l'OCDE.

Recettes fiscales sous les principales rubriques en % du PIB, 2021 - OCDE

	revenu des personnes physiques	bénéfices des sociétés	Cotisations de sécurité sociale	salaires	patrimoine	Impôt sur les biens et services
Moyenne OCDE (2020)	8,31	2,75	9,21	0,46	1,86	10,59
France	9,48	2,53	14,80	1,84	3,82	12,24
<i>Différence OCDE</i>	<i>1,16</i>	<i>-0,22</i>	<i>5,60</i>	<i>1,37</i>	<i>1,97</i>	<i>1,65</i>
Autriche	9,73	2,76	15,41	2,80	0,63	11,62
Belgique	11,21	3,77	12,87	0,00	3,56	10,59
Canada	12,13	3,90	4,76	0,75	3,96	7,31
République tchèque	3,09	3,22	16,45		0,20	10,88
Danemark	24,49	3,74	0,06	0,26	1,88	13,92
Finlande	12,84	2,68	11,95		1,51	13,97
Allemagne	10,52	2,35	14,88		1,24	10,52
Hongrie	5,23	1,17	12,81	0,98	0,87	15,62
Islande	14,51	2,01	10,13	0,28	2,08	11,77
Irlande	6,90	3,60	3,00	0,19	1,13	6,05
Italie	11,23	1,92	3,20		2,54	12,16
Japon	6,23	4,30	13,51		2,65	7,03
Corée du Sud	6,09	3,83	7,83	0,09	4,50	6,91
Luxembourg	10,12	4,53	10,57		4,02	9,30
Pays-Bas	8,63	3,90	2,34		1,69	12,24
Nouvelle-Zélande	13,79	4,87	13,13		1,92	12,59
Norvège	10,73	9,72	0,00	0,05	1,22	10,85
Pologne	5,37	2,62	9,67	0,55	1,28	13,89
Portugal	7,01	2,44	13,01		1,59	13,83
Slovaquie	3,91	3,03	10,59		0,48	12,37
Espagne	8,75	2,70	15,70		2,73	10,50
Suède	12,35	3,01	13,66	5,18	0,96	12,02
Suisse	8,55	3,00	9,02		2,23	5,48
Turquie	3,03	2,46	6,80		0,97	9,61
Royaume-Uni	9,93	2,65	6,53	0,14	3,82	10,28
États-Unis	11,20	1,61	6,67	0,02	3,02	4,41
Estonie	6,83	1,53	6,34	0,00	0,19	13,37
Israël	7,25	3,58	1,17	0,94	3,60	10,98
Slovénie	5,44	1,94	11,61	0,05	0,62	12,98

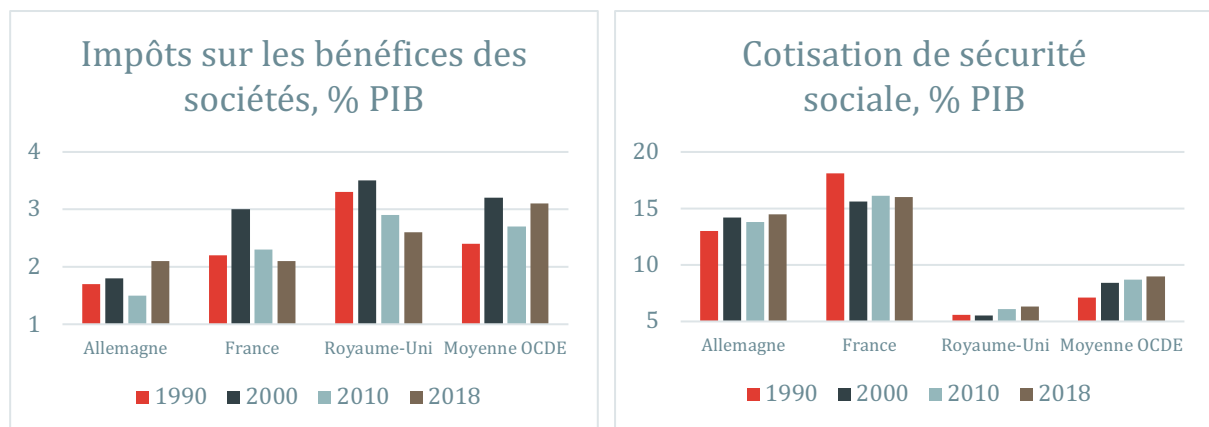


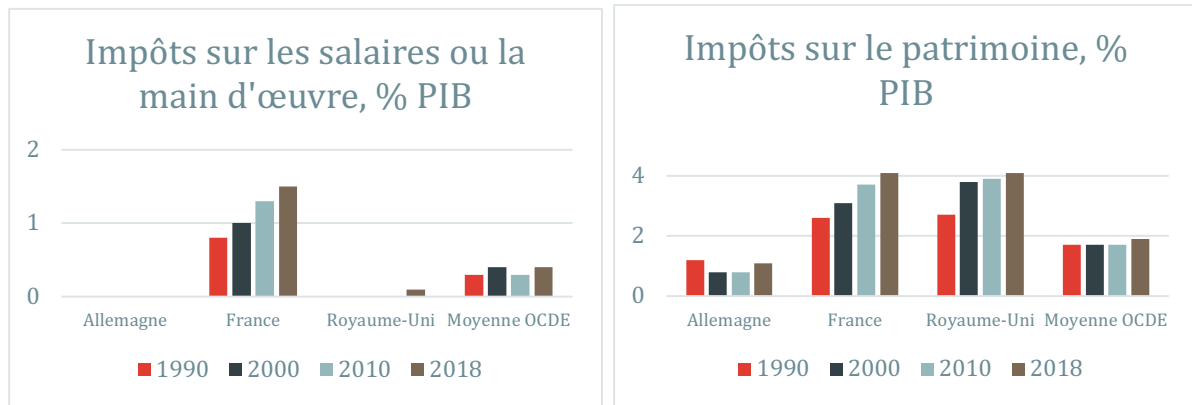
Si maintenant, nous regardons l'évolution des recettes fiscales depuis 1990 par catégories d'impôts, nous pouvons remarques plusieurs disparités.

Les **impôts sur le revenu et les bénéfices représentent en France 12 % du PIB en 2021**, ce qui nous place au quasi même niveau du Royaume-Uni et seulement un point avec la moyenne OCDE. Aussi surprenant soit-il, la France se caractérisait en 1990 par une faible imposition des revenus et des bénéfices bien en dessous de la moyenne de l'OCDE avec seulement 6,6% du PIB alors que la moyenne de l'OCDE se situait autour de 11 %. **En quasiment 30 ans, les recettes fiscales sur les revenus et les bénéfices à PIB constant ont augmenté de 130 milliards d'euros.** Cette forte augmentation s'explique par une pression fiscale qui s'est accrue sur les

personnes physiques et non sur les bénéfices des sociétés. Alors qu'en 1990, les impôts sur le revenu des personnes physiques représentaient 4,4 % du PIB, en 2021, ces impôts représentent 9,5%. **En France, la tendance est en forte hausse en matière de pression fiscale depuis 30 ans alors que la tendance générale à travers l'OCDE est à la baisse.** L'écart entre la France et la moyenne de l'OCDE s'élève à + 1,1% de PIB sur le revenu des personnes physiques en 2021, alors que l'écart était de -4,9 % de PIB en 1990. Cette pression fiscale pèse de tout son poids sur les ménages français, même s'il convient de signaler que les impôts sur les personnes physiques représentent une part de PIB plus importante en Allemagne 10,5 % du PIB en 2021, soit 1 % de PIB de différence en faveur de la France.

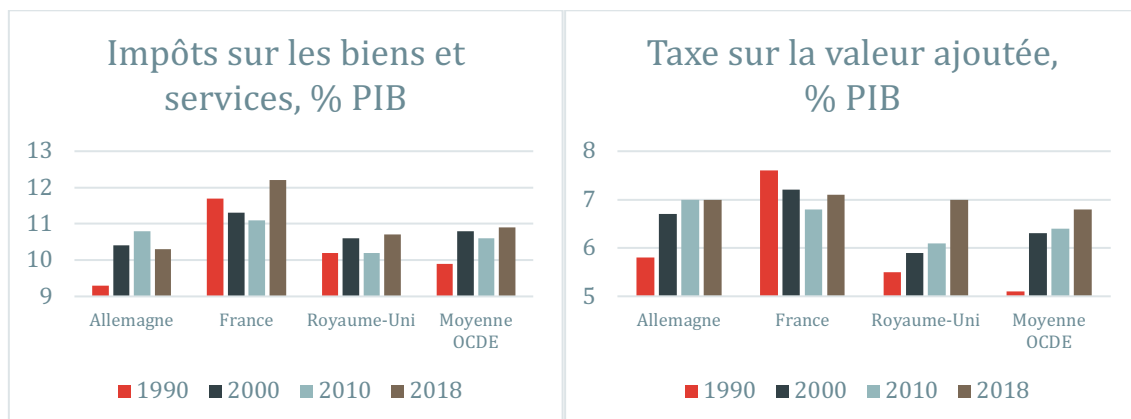
Contrairement aux idées reçues, les impôts sur les bénéfices des sociétés sont plus élevés au Royaume Uni qu'en France (2,6% du PIB en 2018 pour le Royaume Uni et 2,5% en France). Le poids de ces impôts est quasiment au même niveau que dans les années 90 en France avec 2,2% en 1990. Cette pression fiscale a diminué depuis 2000, la France a gagné 0,5% de PIB en 20 ans. Concernant les cotisations de sécurité sociale, la France ne tient plus le record de l'OCDE, l'Autriche, la République Tchèque et l'Espagne sont dorénavant devant. Cependant, l'écart avec l'OCDE est encore de 5,6% points de PIB.





Les impôts sur les salaires ou la main d'œuvre sont quasi inexistantes en Allemagne mais représentent 2,5% de PIB en France, soit un écart de 1,3 % avec la moyenne de l'OCDE. Ces impôts sont en constante augmentation depuis 30 ans, +1% de PIB en 30 ans. Il en va de même concernant l'imposition sur le patrimoine, elle est passée en France d'une part équivalente à 2,6% en 1990 à 3,8% en 2021. Le Royaume Uni et la France se situent au même niveau en matière d'imposition du patrimoine et sont loin devant l'Allemagne (+2,6% du PIB en 2018). Notons que ce taux, pour la France, était de 4,4% en 2017 et que la transformation de l'ISF en IFI a permis un allègement de 0,3 point.

Les impôts sur les biens et les services sont également révélateurs de la pression fiscale française avec 12,2% du PIB en 2021, soit 1,6% d'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE. La taxe sur la valeur ajoutée a diminué de 0,5% de PIB en 30 ans. Sa pression fiscale est équivalente en France, en Allemagne et au Royaume Uni aux alentours de 7% de PIB.



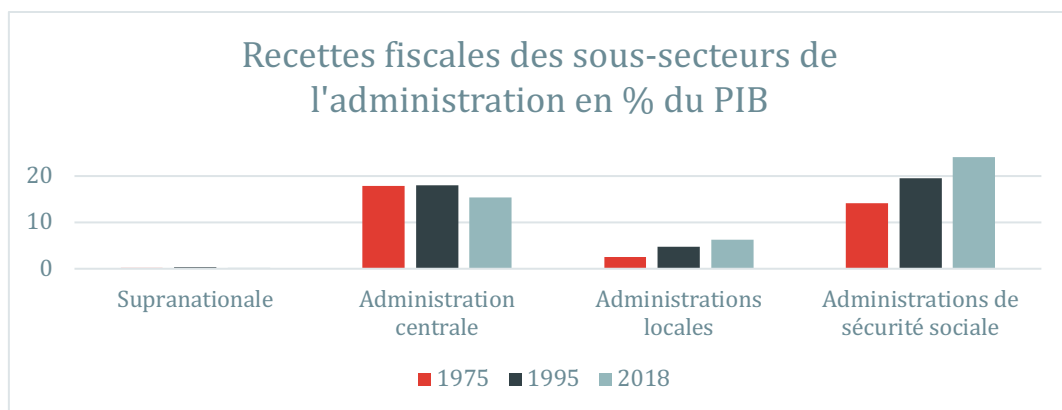
Comme nous avons pu le voir l'augmentation de la pression fiscale touche la quasi-totalité de toutes les toutes les catégories d'impôt depuis 30 ans :

- Impôt sur les revenus et les bénéfices, +4,4% de PIB, soit 110 milliards d'euros à PIB constant ;
- Impôt sur les revenus des personnes physiques, + 5% de PIB, soit 125 milliards d'euros à PIB constant ;
- Impôt sur le patrimoine, +1,2% de PIB, soit 30 milliards d'euros à PIB constant ;
- Impôt sur les biens et les services, +0,5%, 13 milliards d'euros à PIB constant.

La part de la TVA a relativement stagné alors que la tendance générale était à la hausse. La part des cotisations sociales a légèrement décru du fait des mécanismes d'allègement de charges comme la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE). Mais **la France reste de loin le pays où le poids des cotisations sociales reste le plus élevé**, c'est-à-dire que le travail est le plus imposé en France en comparaison avec les autres pays de l'OCDE.

Les recettes fiscales par sous-secteur de l'administration ont fortement évolué depuis 45 ans. **Nous pouvons remarquer une baisse du poids de l'administration fiscale passant de 17,9% de PIB en 1975 à 15,4% de PIB en 2018 compensé par une hausse des administrations locales passant de 2,6% à 6,2%.** Cette hausse du poids des administrations locales s'explique par les différentes politiques de décentralisation.

En revanche, les **recettes fiscales des administrations de sécurité sociales ont vu leur poids exploser, passant de 14,2 % de PIB en 1975 à 24,2% en 2018, soit 235 milliards d'euros de hausse en 45 ans**, qui s'explique notamment par des cotisations sociales devenues omniprésentes au sein de la fiscalité française.



D. LE POIDS DES COTISATIONS SOCIALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Dans un contexte de hausse des prix à la consommation, le poids de la fiscalité française se fait d'autant plus ressentir. Cette pression fiscale sans relâche fait que les travailleurs français travaillent de plus en plus longtemps afin de pouvoir honorer le paiement de leurs prélèvements obligatoires. D'après l'Institut Molinari, le jour de libération fiscale, appelé jour d'« indépendance personnelle» par l'économiste libéral Milton Friedman, s'établissait le 17 Juillet en 2022. Cela signifie qu'en moyenne, durant plus de la moitié de l'année les Français travaillent pour payer la TVA, l'impôt sur le revenu, les charges patronales, et les charges sociales.

JOURS DE LIBÉRATION SOCIALE ET FISCALE 2022 DU SALARIÉ MOYEN



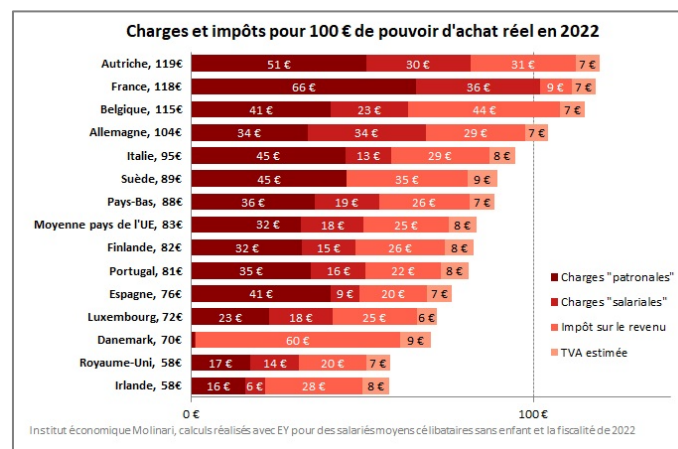
Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

Certes, grâce aux mesures mises en place lors du précédent (baisse des cotisations salariales diminué d'une hausse de la CSG, et baisse des charges patronales avec la fin du CICE), le jour de libération fiscale est passé du 29 juillet au 19 Juillet entre 2017 et 2019, puis 17 juillet en 2022. Cependant, la France reste le pays avec la date de libération fiscale la plus tardive d'Europe juste un jour avant l'Autriche. Cette pression fiscale française s'explique principalement par le poids des cotisations

patronales et salariales. Les charges patronales correspondent aux sommes versées par les entreprises afin de couvrir les prestations sociales suivantes : l'assurance maladie, les accidents du travail, la retraite, le chômage, la formation professionnelle. Leur assiette fiscale est le salaire brut.

Les cotisations salariales, dont le nom donne l'impression que les sommes versées passent par les poches des salariés alors que ce n'est pas le cas, sont à retrancher du salaire brut pour obtenir le salaire net. Elles contribuent notamment au financement de la sécurité sociale, de l'assurance chômage, et de la retraite complémentaire.

En 2022, Les cotisations sociales atteignent un record. Elles représentent 102 % du salaire net. C'est le record parmi les pays l'UE à 27, en moyenne à 52 %. **A elles seules, les charges sociales françaises (25 474 €, 1er rang de l'UE) sont plus élevées que le salaire net (25 032 €, 11ème rang de l'UE).**



NB: La part de TVA est sur des dépenses de première nécessité

En France, **le salarié moyen perçoit un salaire brut de 54 594 € avant charges et impôts, ce qui le place au 10ème rang de l'UE en termes de rémunération par l'employeur.** Cependant, en **raison d'une fiscalité élevée (54,1 %), le salarié moyen ne conserve que 25 032 € nets de charges et impôts, le plaçant au 11ème rang de l'UE pour le salaire net.** Par rapport aux Finlandais ou aux Irlandais, qui bénéficient également de prestations sociales et de services publics importants pour un coût employeur similaire, le salarié moyen français touche entre 20 et 30 %

de moins en salaire net. Le **pouvoir d'achat du salarié moyen français est également plus limité que celui des pays du Nord à tradition sociale** (Danemark, Suède, Finlande...) et des pays de tradition Beveridgienne (Royaume-Uni et Irlande). Bien que le coût du travail en France soit similaire à celui des pays du Nord de l'UE, le salaire net du salarié moyen se situe entre celui des pays du Nord et celui des pays du Sud.

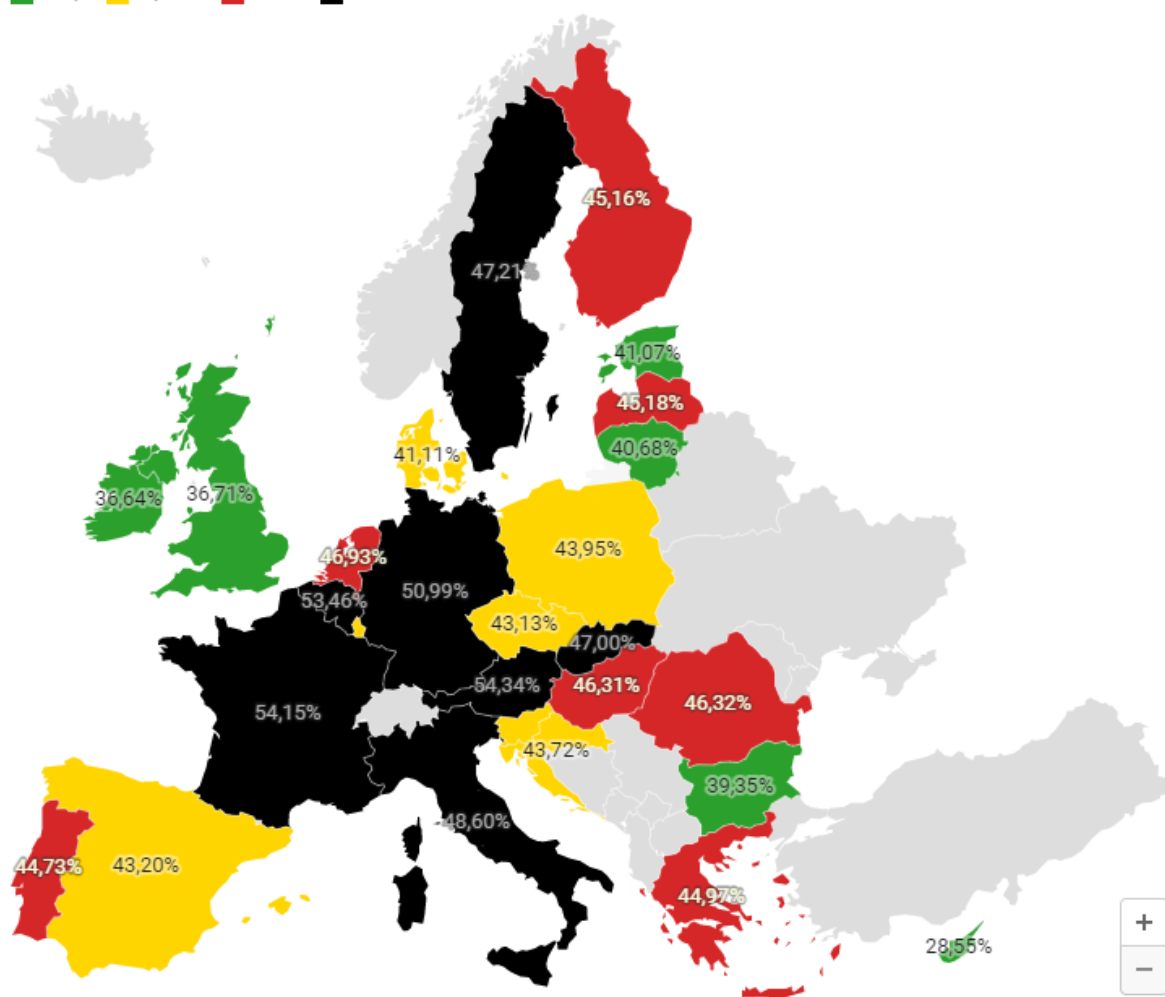
Cet histogramme illustre la spécificité du modèle français avec une surpondération des charges patronales et salariales, et une quote-part d'impôt sur le revenu beaucoup plus faible que ses voisins. La sur-fiscalité (118 € de charges et impôts pour 100 €) pèse de tout son poids sur le pouvoir d'achat des Français et pénalisent également la compétitivité des salariés français. En effet, la quote-part de charges patronales est deux fois moins élevée en Allemagne.

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Pays-Bas	67 742 €	Autriche	54,34%	Luxembourg	38 974 €
2	Luxembourg	66 920 €	France	54,15%	Pays-Bas	35 948 €
3	Autriche	63 397 €	Belgique	53,46%	Royaume-Uni	35 399 €
4	Allemagne	62 486 €	Allemagne	50,99%	Danemark	34 788 €
5	Suède	59 437 €	Italie	48,60%	Irlande	32 847 €
6	Danemark	59 074 €	Suède	47,21%	Suède	31 376 €
7	Belgique	58 862 €	Pays-Bas	46,93%	Allemagne	30 627 €
8	Royaume-Uni	55 931 €	Slovaquie	46,93%	Finlande	30 473 €
9	Finlande	55 571 €	Roumanie	46,32%	Autriche	28 946 €
10	France	54 594 €	Hongrie	46,31%	Belgique	27 395 €
11	Irlande	51 844 €	Lettonie	45,18%	France	25 032 €
12	Italie	39 303 €	Finlande	45,16%	Italie	20 201 €
13	Espagne	34 988 €	Grèce	44,97%	Espagne	19 874 €

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022

Taux réel de taxation du salarié moyen en 2022 (en % du coût employeur)

■ < 41,1 ■ 41,1-44 ■ 44-47 ■ ≥ 47



Ces différents classements démontrent que l'embellissement du pouvoir d'achat des ménages français ne peut passer que par une baisse drastique des cotisations salariales et patronales qui représentent aujourd'hui plus de 500 milliards d'euros de recette pour l'Etat.

E. ZOOM SUR LA FISCALITE DES ENTREPRISES ET SINGULARITE DES IMPOTS DE PRODUCTION

La fiscalité française sur les entreprises s'illustre par un nombre de prélèvement plus élevés que dans les autres économies comparables et par un volume plus élevé. Pourtant sa part dans le PIB et dans la valeur ajoutée des entreprises est stable. La moitié de la fiscalité directe des entreprises repose sur les résultats.

La fiscalité sur les entreprises en France en Md€⁵

	en millions d'euros			
	2018	2019	2020	2021
Taxation des résultats	64 892	70 411	66 500	72 378
Impôt sur les sociétés (IS)	54 364	59 109	55 712	61 362
Impôt sur le revenu (IR)	9 406	10 062	9 617	9 974
Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	1 118	1 240	1 171	1 042
Taxe de 3 % sur les versements de dividendes	4	0	0	0
Taxation du capital	27 280	28 025	28 483	26 545
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 829	7 081	7 142	5 747
Taxe sur le foncier bâti et non bâti	15 481	15 837	16 122	15 717
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 346	1 408	1 444	1 390
Imposition forfaitaire sur les pylônes	258	272	283	289
Taxe sur les surfaces commerciales	977	992	1 000	991
Taxes perçues au profit des CCI	720	655	642	531
Taxe perçue au profit des Chambres des métiers	196	200	201	190
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	751	767	801	756
Taxe sur les bureaux	722	813	848	934
Taxation de la masse salariale	15 829	23 322	23 815	24 359
Taxe sur les salaires (TS)	13 891	14 111	14 537	15 323
Taxe d'apprentissage (TA)	1 938	9 211	9 278	9 036
Taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée	18 033	19 150	19 135	11 212
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	14 264	15 251	15 028	7 548
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	3 769	3 899	4 107	3 664
Ensemble	126 034	140 908	137 933	134 494

Note : la série de la taxation de la masse salariale a été réropolée en 2019 et 2020 à la suite de la mise à disposition de données relatives à l'ensemble des contributions des entreprises à la taxe d'apprentissage.

Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

Il est à noter qu'avec la disparition de la taxe professionnelle, la part de l'imposition sur la valeur ajoutée est passée de 6% en 2009 à 15% en 2018⁶.

⁵ Insee (« Les entreprises en France »), DGFIP et comptes nationaux

⁶ Conseil des prélèvements obligatoires - ADAPTER LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES À UNE ÉCONOMIE MONDIALE NUMÉRISÉE – Septembre 2020

Les impôts de production sont classables en quatre catégories principales :

- **ceux dont les assiettes sont assises sur les salaires et la main-d'œuvre**, à savoir le versement mobilité, la taxe sur les salaires, le forfait social, la taxe au profit du fonds national d'aide au logement (FNAL), la taxe au profit de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les cotisations patronales au profit de l'association pour la garantie des salaires (AGS), la contribution au développement de l'apprentissage, ... ;
- **ceux dont les assiettes sont assises sur la valeur ajoutée**, à savoir principalement la CVAE qui est imputée à deux tiers sur le facteur travail et à un tiers sur le capital selon le recensement des taxes nationales d'Eurostat ;
- **ceux dont les assiettes sont assises sur le chiffre d'affaires**, c'est-à-dire sur la totalité de la production en valeur : la C3S qui s'impute à la fois sur la valeur ajoutée produite sur le territoire national et sur les intrants intermédiaires utilisés dans le processus de production, qu'ils soient produits sur le territoire ou importés ;
- **enfin ceux qui sont assis sur le capital foncier des entreprises** : il s'agit en l'occurrence de la taxe foncière à la charge des entreprises sur le bâti et le non bâti, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxes additionnelles.

Les impôts de production forment ainsi un ensemble hétéroclite dont la définition exacte n'est pas stabilisée.

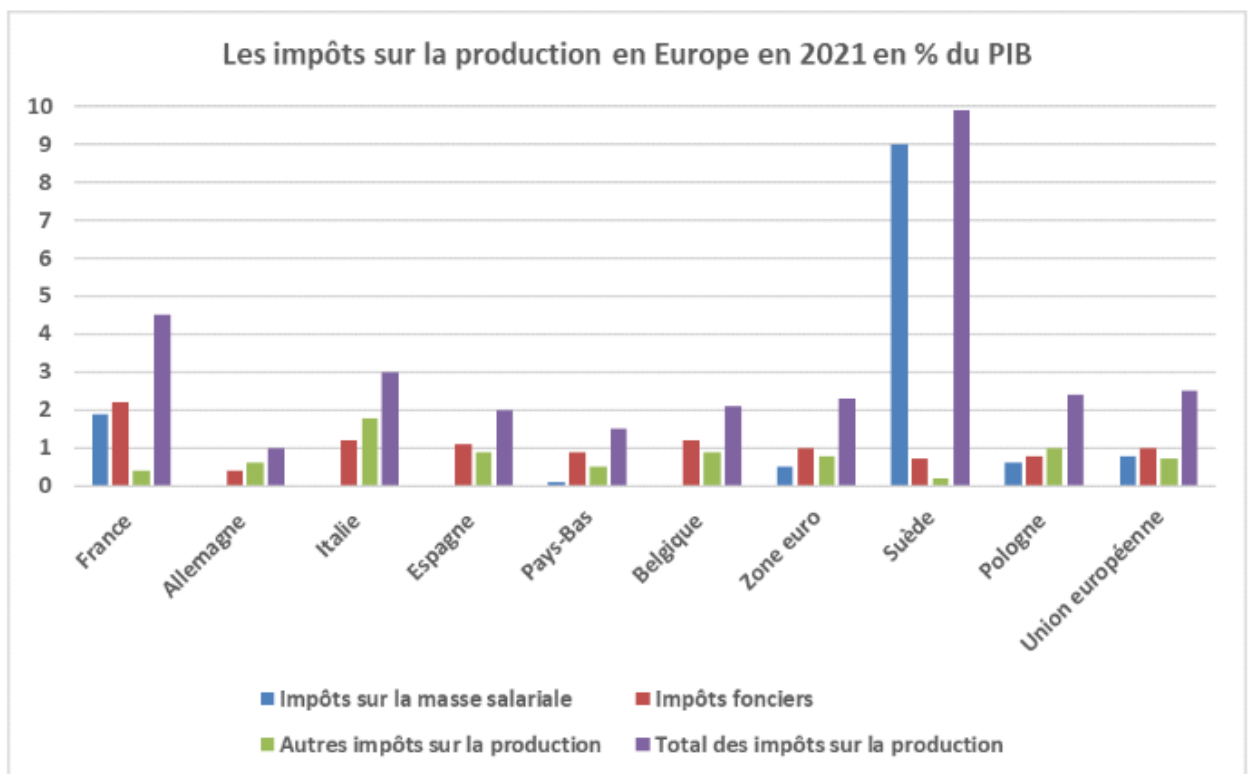
Une analyse comparative de **la fiscalité avec l'Allemagne montre que le poids accru en France de la fiscalité directe sur les entreprises repose sur les impôts de production**. D'après EuroStat, en 2017, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine représentent 2,7% du PIB en Allemagne contre 2,8% en France, soit des niveaux comparables. En revanche, **les impôts sur la production représentent outre-rhin 0,4% du PIB contre 3,2% en France**. L'imposition locale de l'activité des entreprises repose sur la valeur ajoutée en France (CVAE) et sur les bénéfices (Gewerbesteuer) en Allemagne. Cette forte différence est légèrement compensée par une part de subventions plus élevée en France (-1,5% en France, -0,7% en Allemagne). Il est à souligner que cette **politique de subvention élevée rajoute de la complexité dans la gestion administrative de l'imposition**.

Par ailleurs, comme le souligne le conseil des prélèvements obligatoires, si le produit total de 80 % des impôts de production est atteint avec deux impôts au Royaume-Uni et cinq impôts en Allemagne et en Italie, **il faut, pour atteindre la même proportion en France, additionner le produit des 13 impôts de production ayant le rendement le plus élevé.** Cette accumulation de taxes entraîne un niveau global de prélèvements plus élevé et une **plus grande lourdeur de gestion pour les entreprises comme pour l'État.**

La part de la valeur ajoutée des entreprises sur le PIB n'est pas équivalente à travers les différents pays de l'Europe. Elle représente 43% du PIB en France en 2018, contre 53% en Allemagne ou au Royaume-Uni. Les impôts sur la production en France sont donc assis sur une base fiscale qui est plus faible que dans d'autres pays comparables.

De plus, la somme de l'impôt sur les sociétés et des impôts de production représente en moyenne 11% de la valeur ajoutée des sociétés non financières en France. Ce ratio a peu varié entre 2012 et 2017, alors qu'il a convergé dans les autres pays européens vers 5-6 %.

Ratio entre le total de l'IS et des impôts de production par rapport à la valeur ajoutée des sociétés non financières

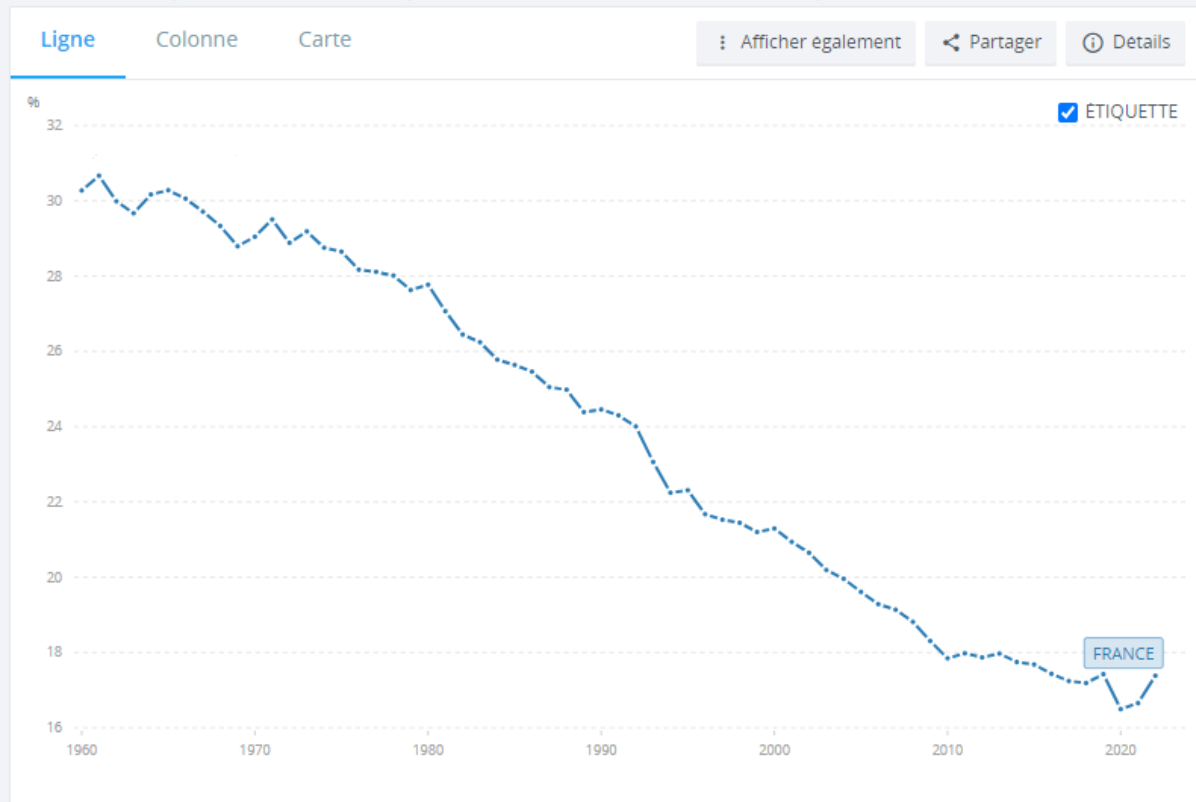


Source : Eurostat ; FIPECO.

Les **impôts de production pénalisent plus particulièrement l'industrie qui nécessite des investissements d'infrastructures lourds et longs à amortir**, et expliquent en partie le déclin constant de l'industrie française manufacturière qui ne pèse plus que 10% de la valeur ajoutée française (contre 20% en Allemagne). Or, notre pesanteur fiscale, associée à l'essor de l'externalisation due à la concurrence étrangère, joue un rôle de premier plan dans la désertification industrielle française : **ces dix dernières années, l'industrie a perdu un demi-million d'emplois et sa part dans le PIB connaît un affaissement continu depuis 1970.**

Industrie, valeur ajoutée (% du PIB) - France

Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.



F. BILAN COUT EFFICACITE

Lors de ces travaux de 2014⁷, la cour des comptes avait réalisé un recensement des prélèvements dont les entreprises sont redevables en tant que contribuables ou collecteurs de premier niveau. **Ces prélèvements représentaient 772,8 Md€ de recettes en 2014, soit 36,1% du PIB.**

En 2023, la fondation iFrap identifiait 483 taxes, impôts, et cotisations qui pesaient de tout leurs poids sur les entreprises et les citoyens. Cependant, depuis 2019, l'effort du gouvernement est visible, il supprime année après année des micro-taxes. Pourtant, **huit prélèvements rapportant le plus, représentent à eux seuls, plus de 80% des recettes et sont les suivants :**

- cotisations sociales,
- taxe sur la valeur ajoutée – TVA,
- contribution sociale généralisée – CSG,
- impôt sur les sociétés,
- taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques – TICPE,
- contribution sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE,
- taxe sur les salaires et cotisation foncière des entreprises – CFE.

À l'inverse, **de nombreux prélèvements au rendement inférieur à 100 M€ persistent et rapportent moins de 0,3 %** (moins de 2,5 Md€). En 2014, les prélèvements au rendement supérieur à 100 M€ et inférieur à 500 M€ sont au nombre de 22 et représentent 5,3 Md€, soit 0,6%.

Par ailleurs, les couts de gestion des impôts sur les sociétés font apparaitre de fortes disparités. En 2019, les coûts de gestion de la CFE/CVAE sont 50% plus élevés que l'IS.

⁷ SIMPLIFIER LA COLLECTE DES PRÉLÈVEMENTS VERSÉS PAR LES ENTREPRISES
– Juillet 2016

Coûts de gestion pour 100 € collectés – en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
IS	0,64	0,68	0,71	0,78	0,81	0,7	0,68	0,6
CFE/CVAE	1,18	1,23	1,21	1,27	1,18	1,26	1,2	0,92
TF	1,61	1,17	1,14	1,2	1,11	1,09	1,02	0,86

Source DGFIP

En raison de la complexité croissante et de l'instabilité des règles de droit, les **entreprises doivent supporter des charges administratives importantes pour se conformer à leurs obligations fiscales et sociales**. Cela peut inclure le recours à un expert-comptable et l'investissement dans des logiciels de comptabilité et de paie. Bien que des efforts de simplification fiscale aient été mis en place pour les petites entreprises, les travailleurs indépendants sont les seuls à avoir bénéficié de mesures de simplification en matière de prélèvements sociaux.

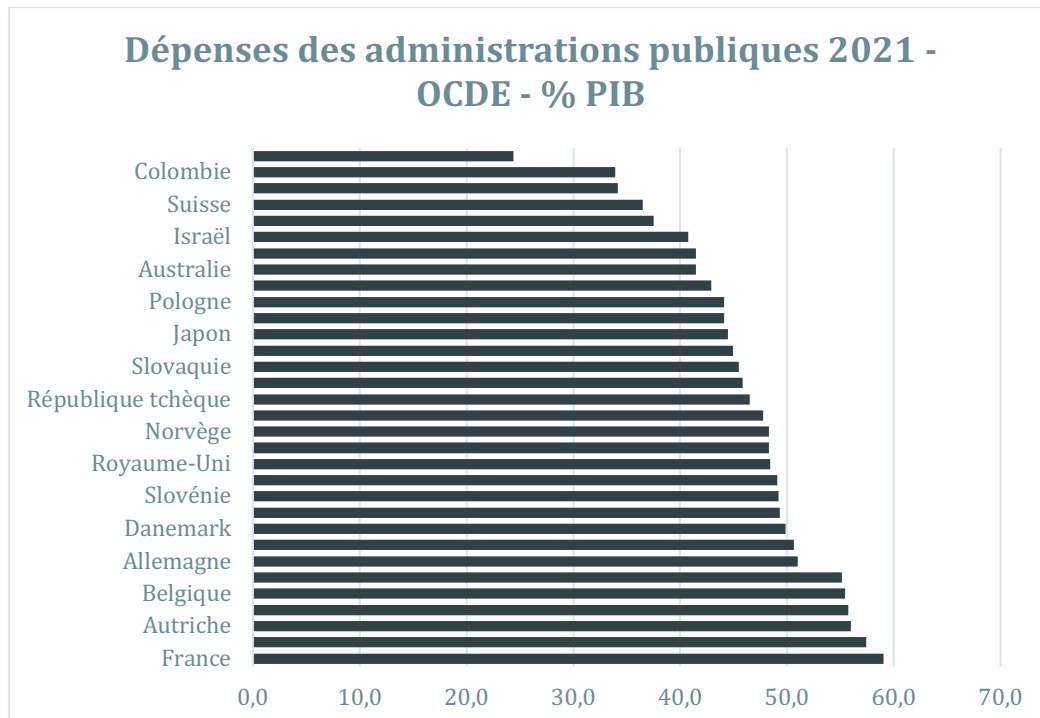
Pour faire face à cette complexité, de nombreuses entreprises sont obligées de recourir aux conseils d'experts-comptables, dont le coût moyen est estimé à 4 700 euros par an selon la Cour des comptes, mais qui peut atteindre jusqu'à 14 000 euros. Ce coût a augmenté avec la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Cependant, **la mise en place du recouvrement à la source a permis un meilleur taux de recouvrement et a rapporté 2 milliards d'euros supplémentaires.**

II. OU VA NOTRE ARGENT ?

Comme nous l'avons vu précédemment, la France est un des pays de l'OCDE qui possède le taux de prélèvement obligatoire le plus haut depuis des années mais la **France est surtout le pays qui dépense le plus de l'OCDE**, lorsque l'on regarde les dépenses publiques en point de PIB.

Selon l'INSEE, en 2022, les dépenses publiques s'élèvent en France à 1 480 Md€, soit l'équivalent de 58,3 points de PIB, après 1 478 Md€ et 59,1 points de PIB en 2021. Hors crédits d'impôts, cotisations sociales imputées et autres « doubles comptes », leur montant était de 1 400 Md€, soit 56,0 points de PIB, en 2021. **Des travaux de France Stratégie⁸ avaient illustré le fait que la France était moins efficiente que les autres pays de la zone euro dans des domaines tels que l'enseignement secondaire, la santé et les retraites.** La France dépense plus pour une qualité de service similaire ou moindre que ses voisins.



⁸https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-fs-depenses-publiques-ok_0.pdf

A. CARTOGRAPHIE DES DEPENSES

Pour faire face au mécontentement des Français qui voient les services publics se déliter, le ministre du budget avait lancé début 2023 un programme de transparence "En avoir pour mes impôts". L'administration fiscale a compilé de nombreuses données, issues de différentes sources budgétaires pour évaluer le coût d'actes ou services de la vie quotidienne.

Sans surprise, **sur 1000 euros d'argent public, la majorité était alloué à la protection sociale avec 572 euros en 2019, dont 262 euros pour les retraites.**

Dépense pour 1 000 € de dépense publique en 2019

CHARGE DE LA DETTE	28
DEPENSES SECTORIELLES	156
affaires économiques	58
culture	26
environnement	17
infrastructures	8
transport et équipements collectifs	47
ÉDUCATION	95
PROTECTION SOCIALE	572
aide au logement	15
autre solidarité	26
chômage	33
famille	41
retraites	262
santé	195
RECHERCHE	23
RÉGALIEN	60
défense	31
justice	4
sécurité	25
SERVICES DE FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	66

Si on regarde plus en détail cette démarche, nous accédons à des informations très concrètes du quotidien. L'étude fournit notamment des informations détaillées sur les coûts et les aides financières disponibles pour les parents ayant des enfants en bas âge, scolarisés ou en études supérieures. Par exemple, le coût d'une année à l'école maternelle/primaire est de 6 805 € par élève pour l'administration publique,

tandis que le coût d'une année d'études à l'université est de 11 580 € (financé à 66 % par l'État, 9 % par les collectivités territoriales, 4 % par d'autres administrations publiques, 12 % par les entreprises et 9 % par les ménages). Les parents peuvent bénéficier d'allocations de la CAF ou de crédits d'impôt pour la garde de leurs enfants en crèche, ainsi que d'aides pour les assistantes maternelles agréées ou les nounous à domicile. Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux, d'aides à la mobilité et au mérite, ainsi que de financement de la tarification à 1 € dans la restauration universitaire. En 2022, le montant moyen d'aide alloué aux étudiants boursiers a été de 4 100 €.

L'étude fournit également des informations sur les aides financières disponibles pour les jeunes en service civique, ainsi que les subventions accordées par l'État aux associations. Par exemple, **le montant moyen des 66 159 subventions versées par l'État aux associations en 2020 s'élève à 110 348 €**. La part des subventions dont le montant est inférieur à 20 000 € s'élève à 67 %, et 13 % des subventions sont supérieures ou égales à 100 000 €. Les jeunes en service civique perçoivent une indemnité de 489,6 €.

Enfin, l'analyse fournit des informations sur les coûts de la santé. Par exemple, **une consultation chez un médecin généraliste à 25 € est prise en charge à hauteur de 17,5 € par l'assurance maladie**. Le reste à charge pour le patient est donc de 8,5 € lorsque cette consultation s'effectue avec son médecin traitant. Une consultation suivie d'un détartrage chez un dentiste à 51,92 € bénéficie d'un remboursement par l'assurance maladie à hauteur de 70 %. Le reste à charge n'est donc que de 15,58 €. Enfin, le dispositif 100 % Santé propose des soins et des équipements en audiologie, optique et dentaire pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire. Par exemple, sur une couronne en céramique à 500 € du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire santé prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun reste à charge.

L'étude fournit également des informations sur qui paie des impôts pour 100 euros d'argent public. En France, les entreprises paient principalement des cotisations sociales, des impôts sur leurs bénéfices, les salaires distribués ainsi que

le patrimoine dont elles disposent. Elles contribuent à hauteur de 28 € sur 100 € d'argent public. Les ménages, quant à eux, paient des cotisations sociales, des impôts sur leurs revenus ou leurs patrimoines. Ils contribuent à hauteur de 37 € sur 100 € d'argent public. Les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages paient des cotisations sociales et taxes sur les salaires, et contribuent à hauteur de 7 € sur 100 € d'argent public. Enfin, les entreprises, les ménages et administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages paient indistinctement des impôts indirects sur les biens et les services, contribuant ainsi à hauteur de 28 € sur 100 € d'argent public.

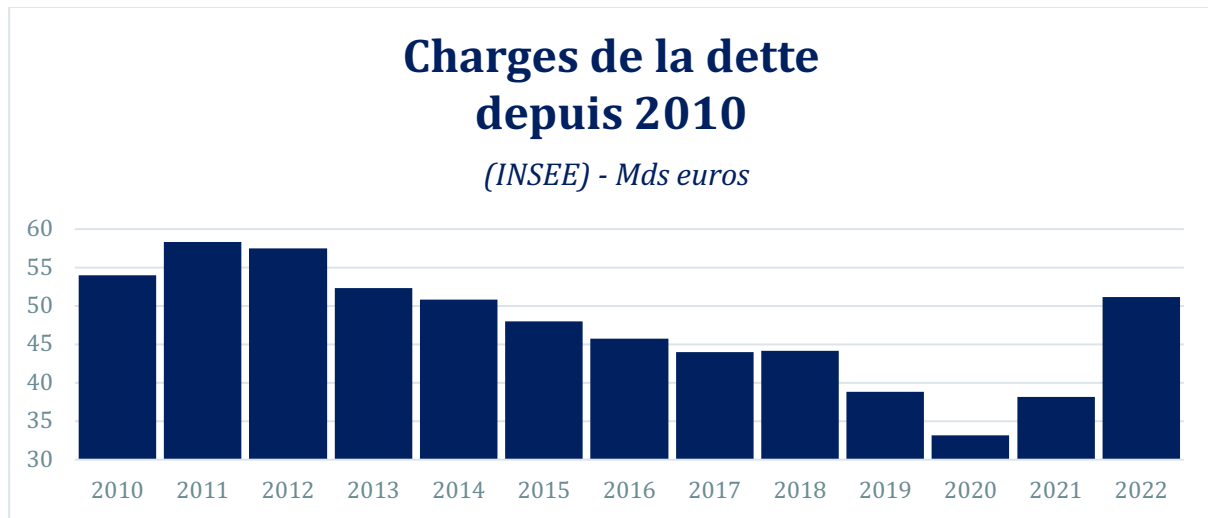
B. LE POIDS DE LA DETTE

Le poids de notre dette risque de se faire de plus en plus sentir sur notre niveau de dépense publique. Grâce à la reprise de l'activité post-Covid et au retour de l'inflation, la zone euro a connu une diminution partielle de son endettement, passant de 95,5% à 91,6% en moyenne pour les États membres en 2022. **L'inflation est considérée comme l'un des trois leviers pour se désendetter, aux côtés de la guerre et de la croissance économique.** Elle **réduit mécaniquement le poids de la dette publique en augmentant le dénominateur du ratio dette publique / PIB.**

Toutefois, tous les pays européens ne sont pas logés à la même enseigne. Il convient de noter **que 18 États membres de la zone euro ont un taux d'endettement inférieur à 75% du PIB**, tels que l'Allemagne (66,6%), les Pays-Bas (49%) et la Suède (33,6%). En revanche, **la France (111,4%) et d'autres pays du Sud de l'Europe, comme l'Espagne (115,6%), le Portugal (120,1%) et l'Italie (147,3%), affichent des niveaux d'endettement très élevés.** Ces disparités géographiques soulignent l'instabilité persistante de la zone euro, avec plusieurs pays présentant des risques majeurs pour la soutenabilité de leur dette, comme cela a été le cas lors de la crise des dettes souveraines.

La fin des politiques monétaires accommodantes en matière de facilités budgétaires a remis avec fracas le fardeau de la charge de la dette française sur le

devant de la scène. **En seulement un an, fin 2022, la charge de la dette est passée de 35 à 50 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.**



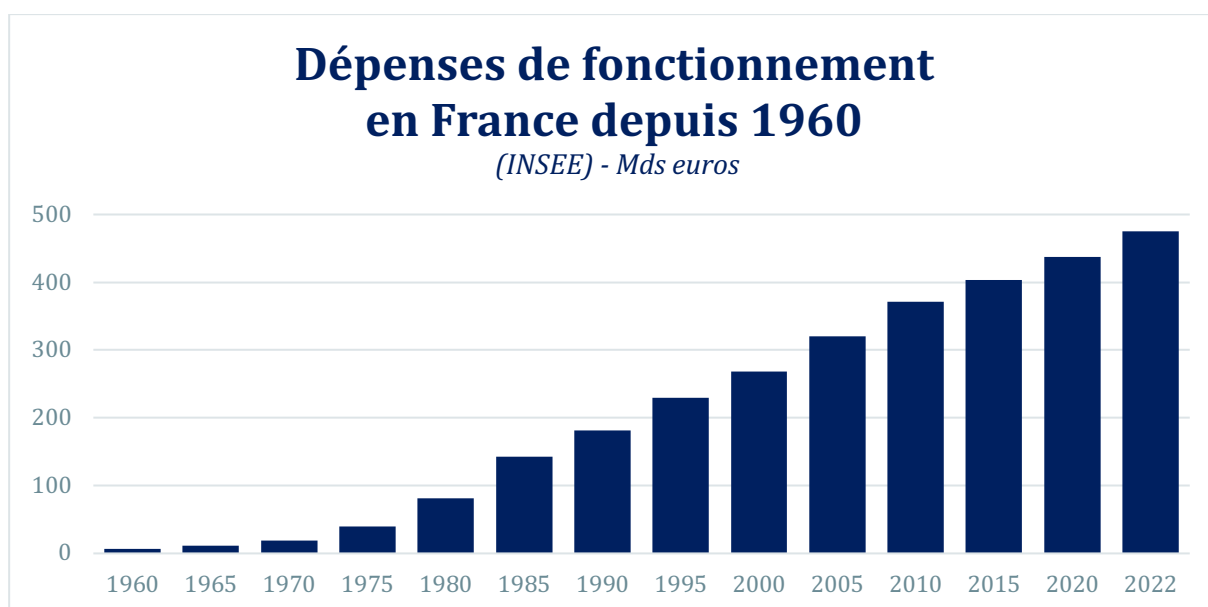
L'incapacité du gouvernement à limiter notre déficit public (en hausse de 5,7 milliards en 2023) ne se fait pas encore pleinement sentir puisque **l'inflation est encore supérieure aux taux d'intérêts**. Mais une fois l'inflation stabilisée comme c'est déjà le cas aux Etats-Unis, la charge de la dette risque de se renforcer du fait de la volonté de la banque centrale européenne d'amplifier ses taux directeurs. Avec la décision de l'agence Fitch, nous pourrions assister à un effet boule de neige.

L'échec du gouvernement à limiter l'endettement public, une récession économique prolongée, ainsi que l'absence de réformes structurelles passées ou à venir sont des éléments qui pèsent de tout leur poids en faveur d'une dégradation de la charge de la dette. Par ailleurs, la France ne peut se payer le luxe d'augmenter ses recettes au vu de son niveau de prélèvements obligatoires qui atteint déjà des sommets.

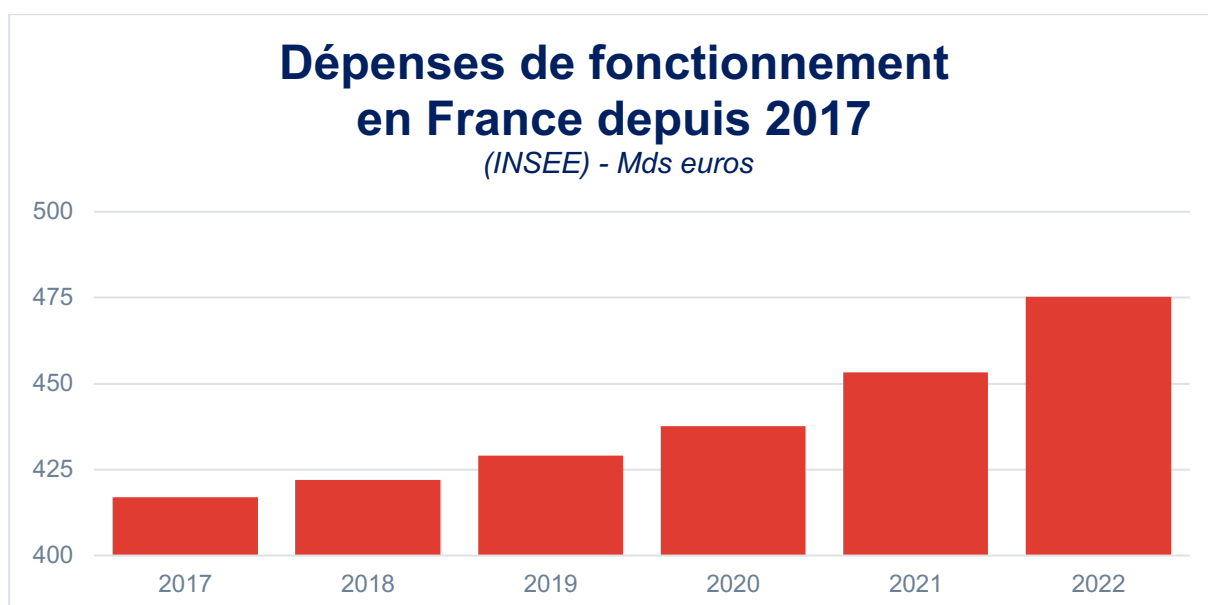
C. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'envolée du montant de nos dépenses publiques s'explique aussi par notre dépendance aux dépenses de fonctionnement. En effet, les quarante dernières années ont ainsi été marquées par un bouleversement majeur de la nature même des finances publiques, celles-ci demeurant davantage destinées à soutenir le

fonctionnement de l'ensemble des organismes publics tout en concourant au maintien d'une relative paix sociale par l'importance de leur fonction re-distributive de toutes natures. Alors qu'en 1960, les dépenses de fonctionnement représentaient moins de 1.4% du PIB de la France, soit 6,4 milliards d'euros, aujourd'hui, c'est plus de 20% du PIB qui est alloué à ces dépenses. En 2021, le budget de fonctionnement des administrations s'élevait, à 453,4 milliards d'euros, soit 19,7% du PIB. En **soixante ans, il s'agit de 420 milliards de dépenses de fonctionnements qui ont vu le jour.**



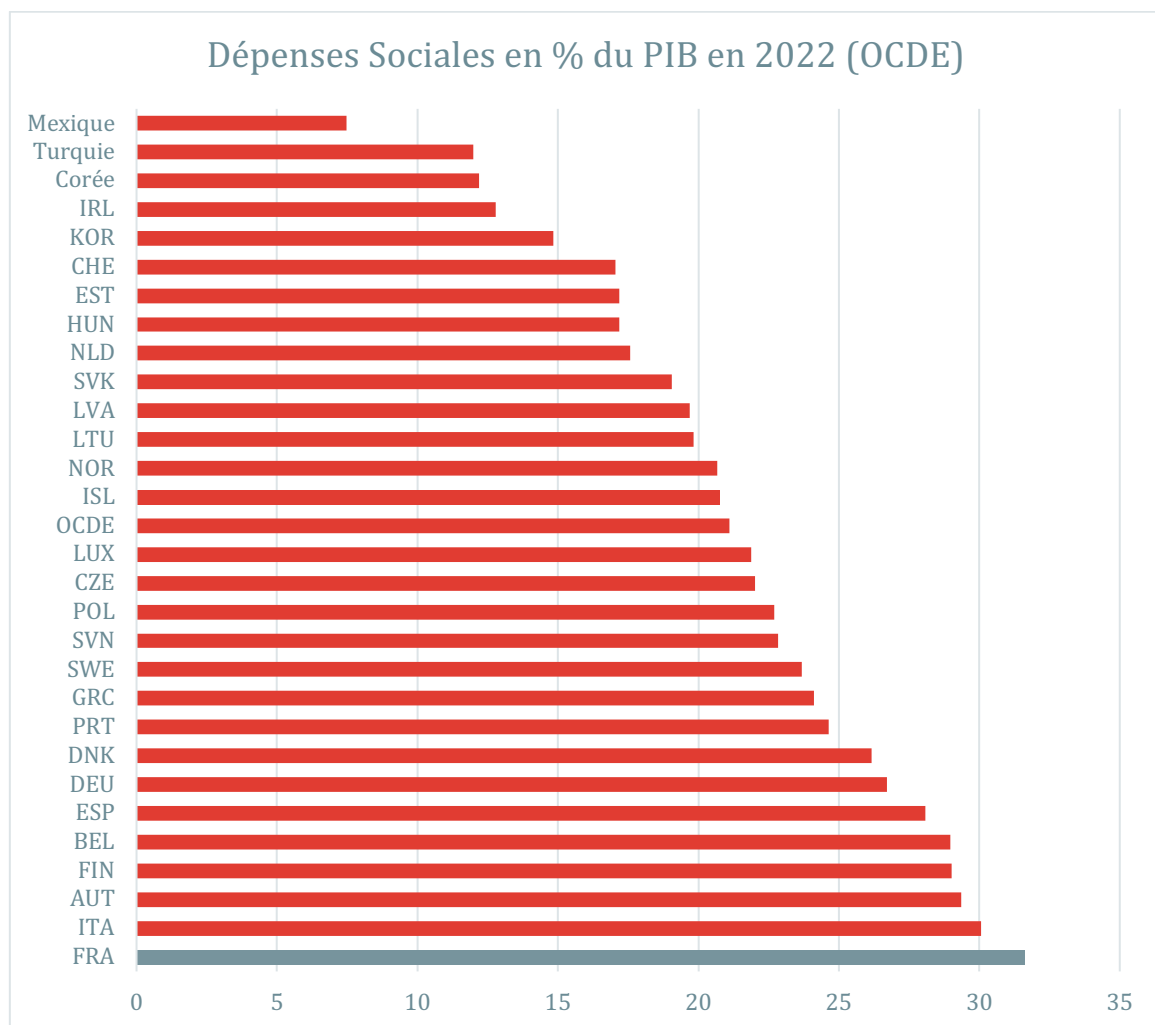
Et cette tendance s'est accentué depuis 5 ans, plus de 50 milliards de dépenses de fonctionnement ont vu le jour depuis 2017.



D. LE POIDS DES DEPENSES SOCIALES

La France devance également de 10,5 points de PIB la moyenne de l'OCDE en matière de dépenses sociales, 31,6% en France contre 21,1% en moyenne au sein de l'OCDE.

Quant aux prestations sociales en espèces et en nature, elles représentaient en 2021 672,1 milliards d'euros, soit 76,1 % de la dépense publique globale, (1 475,6 milliards d'euros), ou 29,2% du PIB. Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas. **En 1960, les dépenses sociales étaient de 5,3 milliards d'euros soit moins de 2% du PIB.** Là encore, en soixante ans, nous assistons à une explosion des dépenses sociales : **en soixante ans, cette hausse équivaut à plus de 600 milliards d'euros de dépenses sociales additionnelles.**



La France se place à la tête de l'OCDE en matière de dépenses sociales. En 2019, elles représentaient 31% du PIB, contre 25,9 % pour l'Allemagne, et 20% en moyenne pour les pays membres de l'OCDE. Ces dépenses sociales s'inscrivent dans un climat de pleine mutation de la fiscalité.

III. ENJEUX

La **refonte de la fiscalité se situe de facto au cœur des politiques publiques contemporaines car elles permettent d'influencer le comportement des personnes physiques mais aussi des entreprises et des institutionnels**. Ces dernières années, la fiscalité se retrouve face à de nouveaux enjeux comment concilier une refonte de la dépense publique et une relance économique, tout en ayant une demande pour un modèle social plus égalitaire.

A. UN TAUX D'IMPOSITION SUR LES SOCIÉTÉS EN TROMPE L'ŒIL

Afin d'accroître l'attractivité et la compétitivité des entreprises françaises, le gouvernement a réalisé une baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés (IS) de 33,3 % à 25 % en 2022 pour toutes les entreprises. L'objectif était de ramener ce taux nominal d'impôt sur les sociétés dans la moyenne des pays européens. Cependant, les taux statutaires ne représentent pas parfaitement le niveau d'impôt du fait des règles fiscales en vigueur qui permettent aux entreprises de déduire un montant important de dépenses de leur assiette, tels que les frais liés à la R & D. C'est pourquoi, **la France affiche un taux d'IS net de déductions fiscales nettement moins élevé et plus proche de ses voisins. En effet, d'après l'OCDE, le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés s'établissait en 2019 à 34,4% pour la France, à 15,8% pour l'Allemagne, et à 19% pour le Royaume Uni**. L'écart entre la France et l'Allemagne est abyssale avec plus de 18 points de différence.

Imposition sur les sociétés	France	Allemagne	Royaume-Uni	Ecart France Allemagne
Taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés	34,4%	15,8%	19,0%	-18,60%
TMIE	16,7%	11,5%	13,6%	-5,20%
TIEM	30,3%	27,5%	18,4%	-2,80%
Source OCDE 2019				

Mais, si nous regardons deux autres indicateurs le taux marginal d'imposition effectif (TMIE) et le taux d'imposition effectif moyen (TIEM), alors les écarts avec les pays comparables restent importants et non négligeables mais demeurent plus faibles qu'avec l'indicateur brut. **Le taux marginal d'imposition effectif (TMIE) indique dans quelle mesure l'impôt accroît le coût des capitaux investis** ; il indique dans quelle mesure l'impôt augmente le taux de rendement avant impôt que les investisseurs doivent atteindre pour rentabiliser leur investissement. **Quant au taux d'imposition effectif moyen (TIEM)**, il mesure l'impôt moyen qu'une entreprise acquitte dans le cadre d'un projet d'investissement qui génère des profits économiques positifs. Il est défini comme la différence entre les profits économiques avant et après impôt, par rapport à la valeur actuelle nette du bénéfice avant impôt.

Pour **le TMIE, l'écart entre la France et l'Allemagne est de 5,2 points et de 3,1 points entre la France et le Royaume-Uni**. Si nous regardons maintenant le TIEM, l'écart est de 2,8 points entre la France et l'Allemagne mais de 11,9 points avec le Royaume-Uni. Nous **pouvons en déduire que la pression fiscale est plus forte sur l'investissement que sur les bénéfices si on se compare par rapport à l'Allemagne**. Cependant, le Royaume-Uni a une fiscalité assez faible sur les bénéfices.

En analysant ces deux indicateurs complémentaires, **notre pression fiscale paraît plus nuancée mais quand même plus forte que dans d'autres pays comparables**. Cela **s'explique par une politique fiscale des crédits d'impôts beaucoup plus forte en France que dans d'autres pays**. Cela ne remet pas en cause une politique de baisse du taux d'impôt sur les sociétés mais elle doit s'associer à une refonte des crédits d'impôt attachés à notre IS.

Le tome II des voies et moyens dénombrait 38 dépenses fiscales distinctes qui venaient en déduction de l'IS pour un coût total de 3,4 Md€⁹. Ce montant ne contient pas le crédit d'impôt-recherche qui représentait en 2019 un coût total de 6,5 Md€ (dispositif le plus généreux en Europe en matière de crédit d'impôt-recherche). La France possède également des règles fiscales relatives à l'amortissement des investissements plus généreuses qu'ailleurs : selon les travaux du CPO sur l'IS en 2017, la France s'affiche au 8ème rang de l'OCDE, loin devant l'Allemagne (25ème rang) et le Royaume-Uni (32ème), mais derrière les États-Unis, l'Inde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Belgique. Ainsi, pour près de 70 % des entreprises déposant une déclaration à l'IS, le ratio d'IS acquitté est inférieur à 12,5 %, notamment du fait des reports de déficits et du taux réduit pour les PME¹⁰.

La part de l'IS dans les recettes fiscales françaises est parmi les plus faibles du monde. Sur 88 juridictions du cadre inclusif de l'OCDE, l'IS représente moins de 5 % des recettes fiscales pour seulement cinq d'entre elles, dont la France en 2016. La France se distingue par un taux nominal élevé et un rendement faible, comme les États-Unis.

B. DYNAMIQUE DE CONVERGENCE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES AU TRAVERS DE L'OCDE

L'imposition sur les sociétés s'inscrit dans une tendance baissière mondiale et dans une dynamique de convergence des taux d'imposition. Comme le relève l'OCDE, depuis 2000, les taux légaux de l'impôt sur les sociétés ont, en moyenne, reculé dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE ainsi que dans les trois groupements régionaux de pays couverts : 14 en Afrique, 17 en Asie et 19 en Amérique latine et Caraïbes. C'est dans la zone OCDE que ce recul a été le plus marqué : de 32.2 % en 2000 ils sont passés à 23.7 % en 2018, soit 8.5 points de baisse.

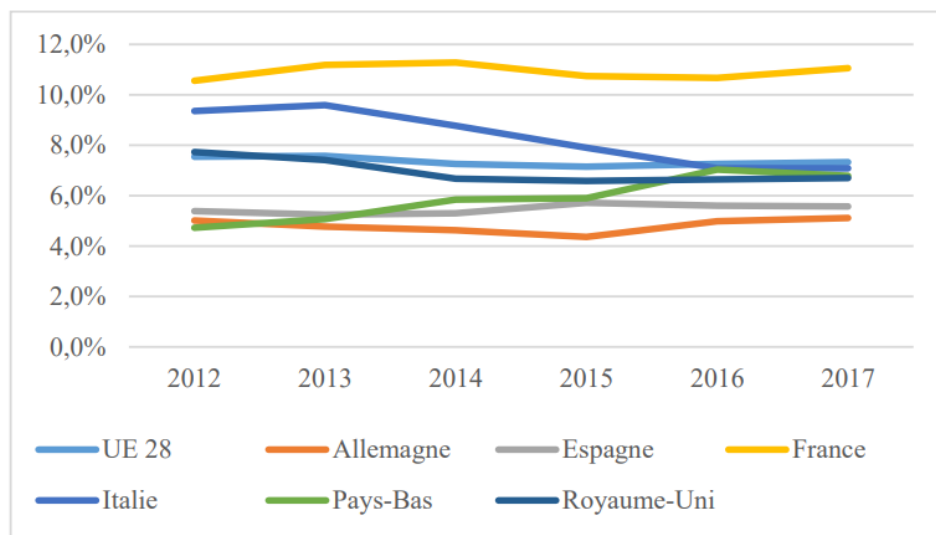
⁹ Annexe au projet de loi de finances pour 2020, Evaluation des voies et moyens, Tome II, Les Dépenses fiscales

¹⁰ Source DGFIP

Les Etats-Unis ont connu un retournement de situation ces dernières années sous le mandat Trump. Durant les années 50, l'impôt fédéral sur les sociétés collectait l'équivalent de 6 % du revenu national, le plaçant à un niveau quasiment équivalent à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. **En 2017, la réforme fiscale a abaissé le taux fédéral de 35 % à 21 %. Les recettes de l'impôt sur les sociétés ne représentent plus que 1 % du revenu national américain.**

Dans l'UE, les taux nominaux d'imposition des bénéfices sont passés en moyenne de 32 % en 2000 à 21,9 % en 2018. Au milieu des années 1980, le taux normal français a été abaissé progressivement de 50 % à 33,3 % dans un effort d'harmonisation dans l'espace communautaire. Ce taux, à l'époque l'un des plus bas en Europe, est resté stable jusqu'à une période récente, alors que les taux d'imposition des autres États membres ont poursuivi leur baisse. La marge de manœuvre des Etats est de plus en plus réduite concernant les recettes fiscales en provenance des entreprises.

En France, depuis 2010, la somme de l'IS et des impôts de production a peu oscillé autour de 11% de la valeur ajoutée des sociétés non financières, alors que ce ratio a convergé vers 6% dans les autres pays européens vers 5-6 %.

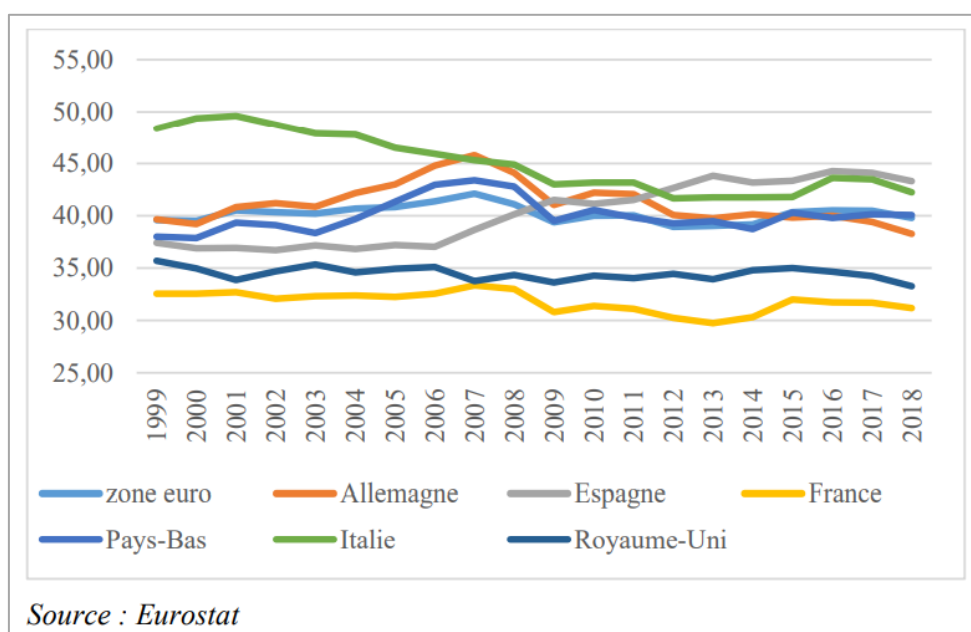


Source : CPO, d'après Eurostat

Ratio entre le total de l'IS et des impôts de production par rapport à la valeur ajoutée des sociétés non financières

Les entreprises françaises sont moins rentables avant impôt

Les entreprises françaises affichent en tendance de long terme un niveau de rentabilité plus faible qu'ailleurs. Depuis 1999, **le taux de profit brut moyen des sociétés non-financières en France apparaît constamment inférieur à la moyenne de la zone : l'écart avec l'Allemagne est de plus de 7 points, avec l'Italie de 11 points, avec l'Espagne de 12 points**, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Taux de profit brut avant impôt des sociétés non financières en % de la valeur ajoutée brute

En résumé, le **nombre élevé de dépenses fiscales distinctes qui viennent en déduction de l'IS**, le poids des impôts de production et le niveau de rentabilité plus faible des entreprises françaises non financières entraînent une part d'entreprises bénéficiaires inférieure à la moitié de celles déposant une déclaration d'IS. **En 2018, seulement 48% des entreprises (hors filiales intégrées et entreprises relevant du régime de l'IR du fait de leur statut juridique) étaient redevables à l'IS en France selon la DGFIP.**

Ce **constat ne doit pas occulter le fait que la France, comme ses partenaires du G7, subit des pertes importantes de recettes liées à des choix d'implantation des pays à fiscalité privilégiée.**

De **nombreuses études ont souligné le rôle des petits États dans la dynamique de la concurrence fiscale.** La baisse de l'IS dans les grands États est plus coûteuse du fait de stocks de capitaux et d'une base taxable plus importants, alors que les petits États ont plus à gagner à la localisation de bases supplémentaires.

C. NUMERISATION DE LA SOCIÉTÉ ET BOULEVERSEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La numérisation de la société touche tous les pans de l'économie et notamment la chaîne de création de valeur obligeant les États à adapter les piliers sur lesquels repose la fiscalité. La **question de la localisation des entreprises qui effectuent sur Internet la plus grande partie de leur activité, remet en cause les notions d'établissement stable** et de prix de transfert sur l'évolution de l'impôt sur les sociétés (IS), et des impôts de production (impôts fonciers, CVAE, C3S ou taxe sur les salaires). Ces **problématiques ont abouti à la convention multilatérale de 2017 pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices mais aussi à l'adoption de multiples dispositions en France et dans l'Union européenne en application des conclusions des différentes actions du Plan BEPS de l'OCDE**. Il est à noter que la collaboration européenne en matière d'échanges d'informations entre administrations fiscales a d'ores et déjà fortement progressé, limitant les phénomènes d'évasion fiscale.

Pour autant, les problèmes structurels ne sont pas réglés. **Les modèles économiques du monde numérique reposent majoritairement sur des actifs incorporels, facilitant l'optimisation fiscale**. En effet, ces actifs peuvent facilement être déplacés d'une juridiction fiscale à une autre. Dans ces nouveaux modèles, les États de siège et les États de la consommation sont fortement décorrélés.

Auparavant, la **valeur d'une société non technologique se définissait par la notion de valeur ajoutée, synonyme de bénéfices ou de revenus, dorénavant la valeur d'une société technologique se définit davantage par la valeur créée pour l'utilisateur par l'offre technologique**. Ceci transforme complètement les modèles économiques en abaissant le coût d'accès à l'utilisation d'un bien ou d'un service, et en le transformant en charge récurrente ce qui était classé auparavant en investissement. Ainsi, ces entreprises reposent majoritairement sur modèle d'abonnement ou « software as service » pour les logiciels, ou bien ils adoptent des modèles bifaces ou multifaces, c'est-à-dire qu'un segment de l'activité de l'entreprise est la ressource accumulée sur un autre segment (comme meta, d'un

côté les utilisateurs grand public qui ne paient rien, et de l'autres les entreprises pour la publicité). Une plateforme numérique peut également se positionner en intermédiaire d'affaires.

Comme énoncé par la cour des comptes, **ces modèles multiface soulèvent deux problèmes fiscaux majeurs :**

- d'une part, **la valeur créée sur une face du modèle peut être monétisée à un endroit très distant du lieu de la transaction ;**
- d'autre part, les modèles d'affaires reposent sur des combinaisons d'actifs qui peuvent, en raison de la mondialisation des chaînes d'approvisionnement ou de la mobilité des actifs, **être répartis dans différentes juridictions aux règles fiscales hétérogènes.**

La **manipulation des prix de transfert peut correspondre à une optimisation fiscale qui érode l'assiette des prélèvements obligatoires** (notamment l'IS) dès lors que le lieu de création des ressources est différent de celui de leur localisation. Il en va, par exemple, de même avec les plateformes de travail dans le secteur de la mobilité (LeCab, Uber, Deliveroo, Stuart, etc.), du travail indépendant (Upwork, Malt), mais aussi dans le bricolage (Stootie, TaskRabbit), de la restauration (Brigad, ClubdesExtras) ou encore dans les services à la personne (Helpling, Yoopies), qui externalisent le paiement des cotisations sociales au statut d'indépendant.

Comment adapter la fiscalité avec ce nouveau modèle économique ?

Une première réflexion est liée au fait que la valeur créée découle en grande partie de ressources immatérielles (telles que la marque ou les données), qui sont par nature facilement transférables et parfois difficilement localisables. Par ailleurs, biens et services peuvent être conçus et commercialisés au travers de filiales propres à faire circuler les profits, notamment grâce aux prix de transfert, de façon à optimiser la charge fiscale qui leur est attachée. Un double mouvement de mondialisation et de réorganisation de la chaîne de valeur offre la possibilité de localiser les profits ou de les répartir de manière efficace du point de vue fiscal. Celui-ci impacte les bases fiscales quelque soient les zones géographiques. Que ce soit par leur mode de distribution (plateformes, places de marché), par leur mode de monétisation (modèles bi ou multi-face) ou bien encore par la délimitation du

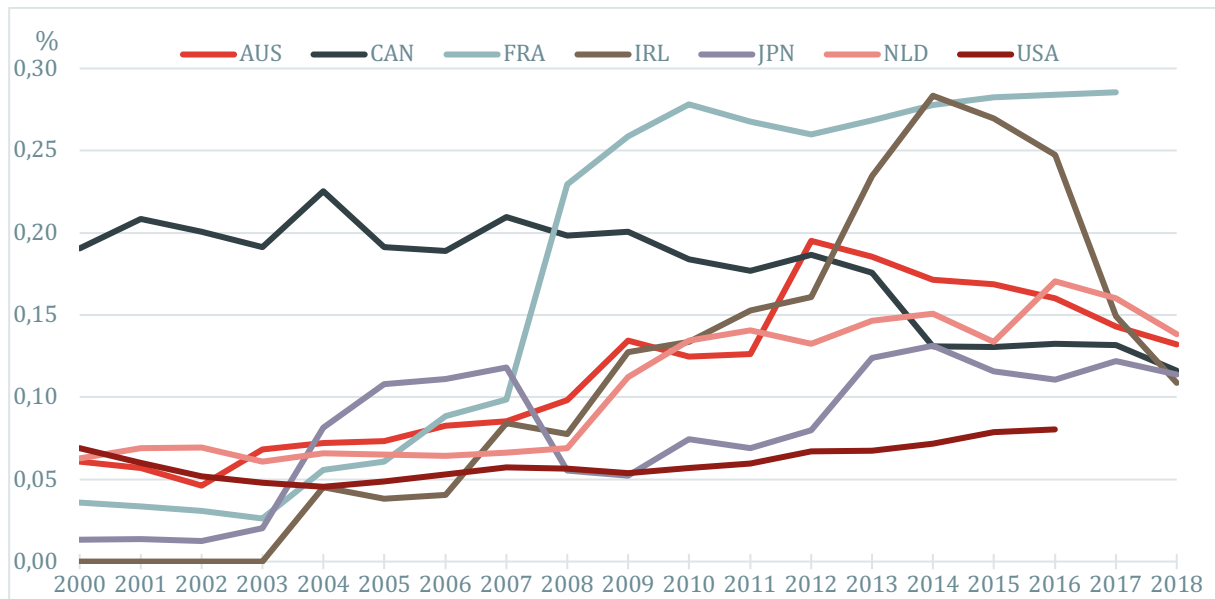
champ concurrentiel pertinent qu'ils exploitent, et par leurs outils technologiques, ces nouveaux modèles sont difficilement cartographiables fiscalement, d'autant plus que leurs mutations sont fréquentes. La transformation des entreprises dans une économie numérisée crée une nouvelle donne à laquelle les systèmes fiscaux peinent à s'adapter.

D. ALLEGEMENT FISCAL AU TITRE DES DEPENSES DE R-D

Comme nous avons pu le voir dans le précédent chapitre, **la France s'illustre par une politique fiscale généreuse de crédits d'impôts afin de favoriser l'innovation et la recherche**, élément clé pour exister dans une économie de plus en plus numérisée et robotisée. Il permet à une entreprise de déduire de son imposition jusqu'à 30 % des dépenses de recherche inférieures ou égales à 100 millions d'euros, et à 5 % au-delà. Mais la France n'est pas seule dans ce domaine. L'Allemagne a procédé à différentes mesures qui ont eu principalement vocation à réduire les bases fiscales : en 2017, amortissement des actifs mobiliers au sein de l'IS, et en 2020, introduction d'un crédit d'impôt recherche permettant de réduire de 25% les dépenses de recherche-développement. Le Royaume-Uni agit dans la même tendance, avec en 2018, le relèvement du plafond de déduction des taxes sur des dépenses liées à l'investissement. Nos voisins italiens s'illustrent aussi par de nombreux dispositifs : en 2017 amplification du crédit d'impôt pour la recherche développement en augmentant le taux de 25 % à 50 % des dépenses, introduction d'une déduction sur les dépenses d'investissement en actifs incorporels et une incitation au renforcement des fonds propres, création d'un crédit d'impôt pour la formation du personnel à l'industrie de pointe (Industry 4.0 plan) en modulant les taux selon la taille des entreprises.

Le recours aux incitations fiscales en faveur de la R&D se sont généralisés : **en 2018, 30 des 36 pays membres de l'OCDE offraient des allègements d'impôt au titre des dépenses de R-D, contre 19 en 2000¹¹.**

¹¹ OCDE – statistiques de l'impôt sur les sociétés première édition

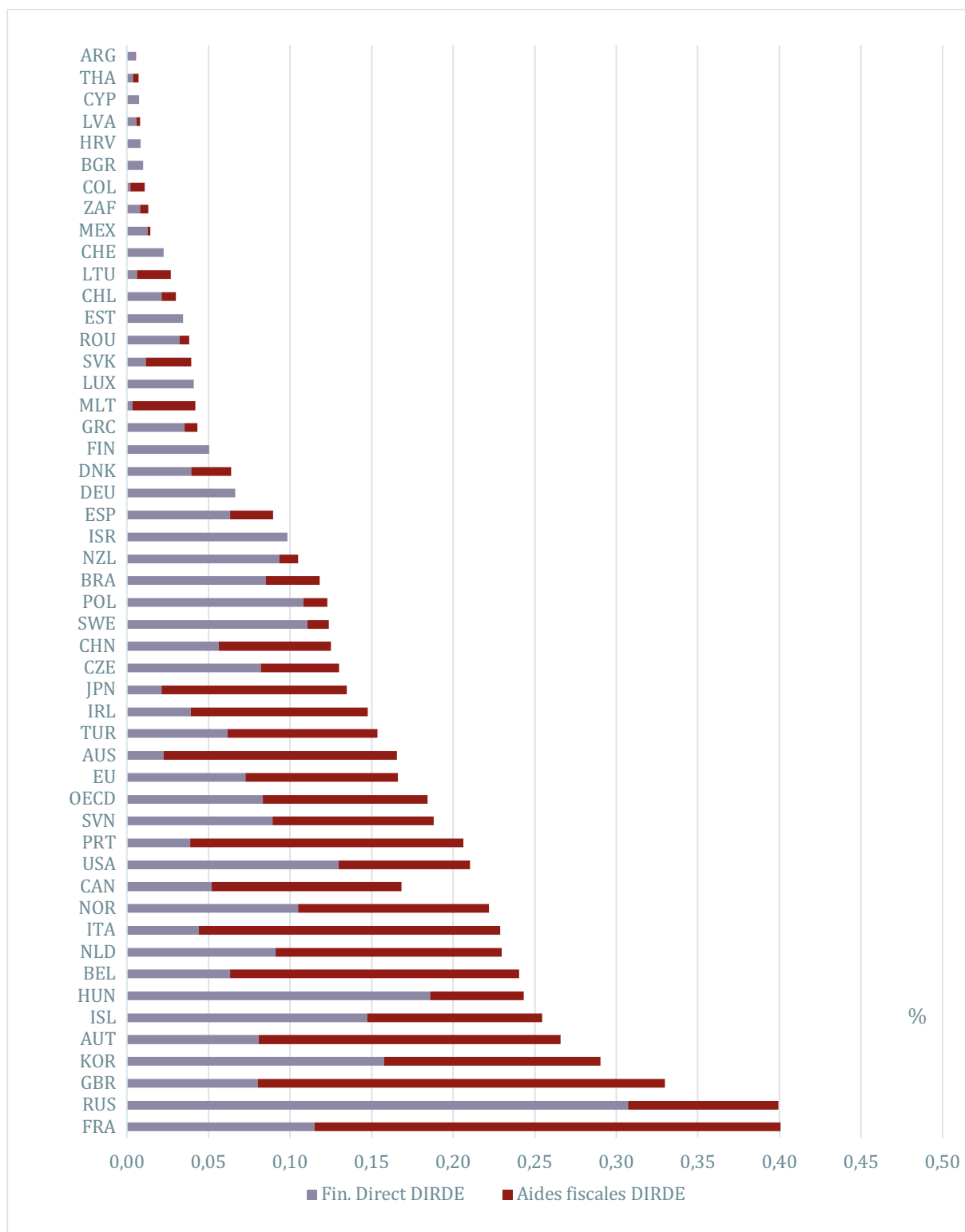


Allégement fiscal au titre des dépenses de R-D dans une sélection de pays

Le dispositif en France a été démultiplié en 2008 à la suite de la réforme du crédit d'impôt recherche, avec pour conséquences une **multiplication par près de 2,6 du nombre des entreprises déclarantes** (9 890 en 2007, 25 600 en 2015), par un quasi triplement de celui des bénéficiaires (7 000 en 2007, 20 200 en 2015)¹².

Par conséquent, **les aides gouvernementales directes et incitations fiscales à la recherche et développement des entreprises forment en France le dispositif le plus généreux de l'OCDE avec plus 9 milliards d'euros d'incitations fiscales en 2018, plus du double de la moyenne des pays membres de l'OCDE : 0,40 % du PIB en France contre 0,18% en moyenne au sein de l'OCDE**. A titre comparatif, le ratio est de 0,07% en Allemagne. Le dispositif est quasiment 6 fois plus généreux en France qu'en Allemagne.

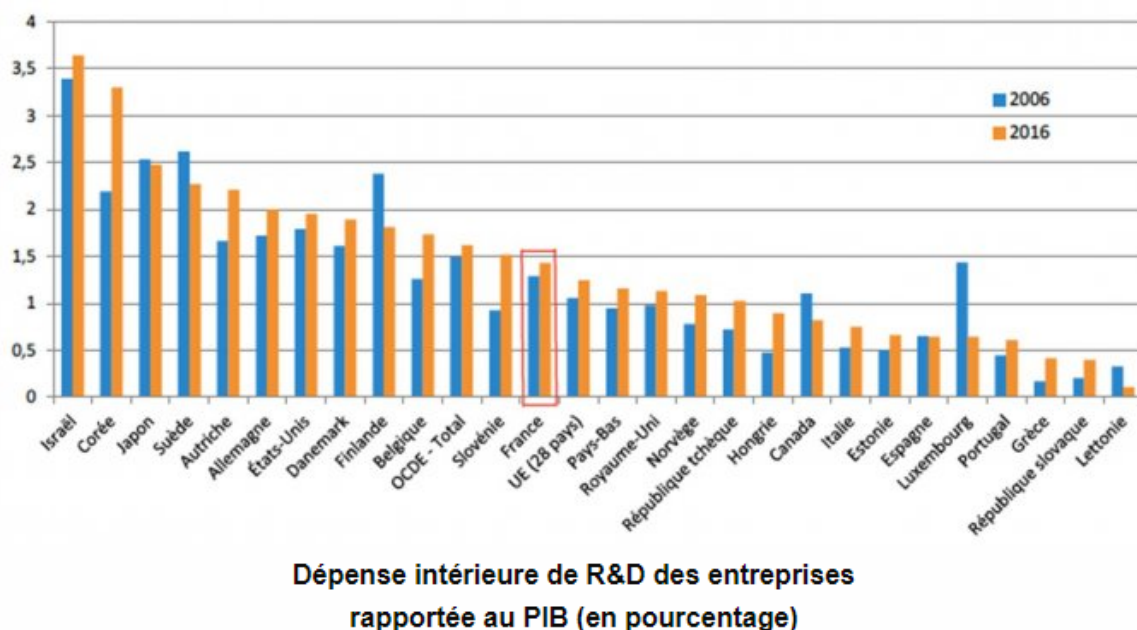
¹² IREF - Le crédit d'impôt recherche est-il vraiment utile ?



Aides gouvernementales directes et incitations fiscales à la R&D des entreprises en 2018 (ou année la plus proche), % PIB, OCDE

Si l'on considère la dépense intérieure de R&D des entreprises rapportées au PIB, la France occupe une moins bonne place dans le classement. Elle se situe dans la

moyenne, au-dessous de la moyenne de l'OCDE, mais au-dessus de la moyenne de l'Europe des 28, comme nous le montre le graphique.



Le CIR a bien permis d'accroître les capacités des entreprises en matière de R&D en France mais a un coût en termes de dépenses fiscales multiplié par trois depuis la réforme de 2008. L'allègement fiscal au titre des dépenses de la recherche et développement est passé en France de 0,10% du PIB en 2007 à 0,29% du PIB en 2017. Dans le même temps, l'effort de recherche des entreprises en % de PIB est passé de 1,27% en 2007 à 1,44% en 2017, soit un effort plus faible que l'allègement fiscal.

Certes, l'appui du CIR est crucial. Selon l'OCDE, le CIR financerait près de 20 % de l'effort de R&D des entreprises françaises. Mais, la recherche et développement est plus importante dans certains pays (Israël, Corée, Suède, Autriche, Allemagne, etc.) alors que les dépenses publiques y sont moindres. En Allemagne, les aides gouvernementales directes et incitations fiscales à la R&D des entreprises représentent 0,066% du PIB et pourtant les entreprises investissent 2% du PIB en R&D soit, +0,5% d'écart de PIB avec la France.

E. UNE FISCALITE AU SERVICE DE LA RELANCE ET DE LA DYNAMISATION DE L'INDUSTRIE

Le **chute de notre balance commerciale correspond au décrochage de notre industrie et illustre que la compétitivité-coût de l'industrie est devenue trop faible**. La relance de notre industrie est la clé pour relancer notre économie. Le directeur de la recherche et des études chez Natixis explique « ce ne sont ni les bas salaires, ni les inégalités qui expliquent le plein-emploi en Allemagne, mais la capacité de l'Allemagne à garder une industrie de grande taille et en expansion »¹³. Le **déclassement de l'industrie est spécifique à la France et n'est pas l'effet de la mondialisation, mais le résultat de choix politiques, voire sociétaux désavouant l'industrie**.

La quatrième révolution industrielle en cours structure l'économie du 21ème siècle avec un rôle accru dans la création d'emplois et la transformation de la société : numérisation des produits et des procédés de fabrication, impression 3D, robotisation accrue, intelligence artificielle, ... **L'industrie va donc ouvrir une nouvelle ère avec des métiers à forte valeur ajoutée reposant sur des connaissances techniques et technologiques, mobilisant les capacités cognitives et créatives des concitoyens. Pour se réinventer, la France n'aura pas d'autre choix que d'investir massivement dans cette nouvelle forme d'industrie en ayant notamment une fiscalité qui ne soit plus un frein mais qui accompagne la croissance des entreprises**.

Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. **Nous l'avons précédemment vu mais nos impôts de production sont encore un frein structurel pour notre industrie et notre fiscalité au sens large nuit à l'investissement**. Nous pouvons citer par exemple **les impôts sur le foncier, qui pèsent près d'un tiers des taxes de production**. Leur assiette retient la valeur historique des bâtiments pour le calcul de la fiscalité. Mais dans le cas d'industriels qui travaillent à l'industrie du futur, tels que dans le domaine des véhicules auto guidés, il faut souvent des usines

¹³ Fondation Jean Jaures – Pourquoi l'industrie est notre avenir ?

débarrassées de poteaux par exemple. Or, à chaque investissement dans le bâtiment, la base foncière augmente.

Ne pas tomber dans le piège de la fiscalité punitive contreproductive

Recourir à la fiscalité punitive est au mieux le choix de la facilité, au pire un aveu de faiblesse de la classe politique. En effet, comme nous l'avons vu au sein des précédents chapitres, la bureaucratie fiscale pèse lourdement sur notre lisibilité à l'international et ainsi sur notre compétitivité. Du fait de la mondialisation, la fiscalité punitive n'impose pas aux entreprises de modifier leurs modèles économiques et leurs chaînes de production mais les contraignent à revoir leur localisation géographique. Nous l'avons récemment remarqué par exemple avec les contraintes sur la production de médicaments, les géants pharmaceutiques n'ont pas cherché à faire évoluer leurs modèles de production des médicaments mais ont localisé leurs chaînes de production dans des juridictions qui étaient plus permissives. Les entreprises et les consommateurs n'attendent pas un changement de fiscalité pour ajuster leurs chaînes de production et leurs modèles de consommation. Inspirons-nous du modèle conceptuel du « nudge » - « coup de pouce » en anglais - qui consiste à inciter subtilement l'individu à adopter le « bon » comportement. Adaptons les incitations plutôt que les taxes pour les enjeux contemporains.

IV. PROPOSITIONS

Année après année, la France se partage toujours la première ou la deuxième place du classement des pays de l'OCDE qui taxe le plus et qui dépense le plus. Par ailleurs, **le consentement à l'impôt des ménages français n'a jamais été aussi faible, et cette fiscalité obèse et technocratique est un frein à la croissance pour nos entreprises et plus particulièrement au sein du secteur industriel.**

C'est pourquoi il est primordial de procéder à **un triple choc : un choc de confiance, un choc de simplification et un choc d'attractivité avec pour objectif général de baisser la pression fiscale en France** en diminuant l'écart de pression fiscale avec les pays comparables afin de faire de la France le paradis du travail.

OBJECTIF GENERAL : ALLEGER NOTRE FISCALITE OBESE ET TECHNOCRATIQUE

Si on se place vis-à-vis du référentiel de l'OCDE, il **convient de viser comme objectif de ramener notre taux de prélèvement obligatoire à 41% équivalent à l'année 2009, soit une baisse de la pression fiscale de 4,4 points de PIB équivalent à une baisse de 110 milliards d'euros.** Avec cet objectif, nous réduirons de plus de moitié notre écart de pression fiscale par rapport à l'Allemagne et nous gommerons l'impact néfaste des dix dernières années sur la fiscalité.

A l'heure du 21^{ème} siècle il paraît ubuesque qu'il n'existe pas de référentiel exhaustif en France des taxes, impôts, et allègements fiscaux. Il est primordial de mieux connaître nos prélèvements obligatoires, de cesser de chercher une assiette miracle et donc de faire converger nos impôts en simplifiant nos assiettes et en privilégiant les bases larges et les taux bas. Cette philosophie favorisera l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire tout en laissant moins de place à l'optimisation fiscale.

PROPOSITION : UN IMPOT SUR LE REVENU POUR TOUS

Le consentement à l'impôt en France est en forte baisse depuis de nombreuses années. En 2018, selon une étude IPSOS, près de 3 français sur 4 estiment qu'ils sont perdants. Ils estiment qu'ils contribuent davantage au système qu'ils ne bénéficient du système. Un Français sur deux estime même qu'il est normal de quitter la France pour payer moins d'impôts. Ce non-consentement repose essentiellement sur l'assiette de l'impôt sur le revenu qui n'a cessé de diminuer depuis 2012. En effet, **selon la DGFIP, en 2022, il y avait près de 40 millions de foyers fiscaux, dont 55,5% de foyers non imposables**. Par ailleurs, il est de plus en plus concentré : 70% des recettes sont générées par seulement 10% des foyers fiscaux.

Afin de regagner en consentement à l'impôt, il est primordial d'augmenter l'assiette de l'impôt sur le revenu en augmentant l'assiette de cet impôt en affectant au foyer non imposable une **modique somme de 10 euros par foyer, ainsi tous les ménages français contribueront à l'impôt sur le revenu même si le gain final de cette mesure est faible aux environs de 200 millions d'euros**.

Par ailleurs, nous ne préconisons pas de revoir en tant que tel le nombre de tranche ni les taux associés étant donné que la France se place dans la moyenne basse de l'OCDE sur cette catégorie en termes de ratio de recette sur le PIB, et en termes de taux.

PROPOSITION : SUPPRESSION DE L'IFI

La fiscalité sur le patrimoine principalement due à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) place la France dans les pays ayant une pression fiscale la plus élevée de l'OCDE, plus du double que la moyenne de l'OCDE. Malgré la transformation de l'impôt sur la fortune en IFI, cet impôt a rapporté 1,25 milliards

d'euros en 2019¹⁴. Malgré des apparences égalitaires, cet impôt est dorénavant plus injuste qu'on ne le pense. Tout d'abord, il n'a pas accéléré comme nous l'avons vu précédemment la dynamique d'impatriations fiscales déjà présente avant 2017.

Ensuite, l'effet de seuil se retrouve renforcé avec cet impôt. Par exemple, un contribuable ayant un patrimoine immobilier net de 1 299 999 € percevra un revenu brut de 4 % sur ce montant, soit 51 999 € qui seront soumis à l'IR. Un autre contribuable moins chanceux avec un patrimoine de 1 300 001 € et qui perçoit également un revenu de 4 % sur son investissement, soit 52 000 €, sera soumis à une charge d'IFI de 2 500 € (0.5 % sur la deuxième tranche de l'IFI) en plus de l'IR, soit une baisse de rendement de 5 % sur ses revenus bruts totaux. Cet effet de seuil semble est contraire au principe d'égalité de traitement devant les charges publiques et de l'impôt. Par ailleurs, cet impôt n'est pas indexé sur l'inflation. Une augmentation du nombre de contribuables redevables de l'IFI peut avoir lieu sans que le patrimoine ait augmenté individuellement.

Nous **préconisons donc de le supprimer** du fait de son non-impact sur l'exit fiscal, de son caractère inégal de traitement avec les effets de seuil, et de sa non corrélation à l'inflation (le bénéfice de la transformation de l'ISF en IFI s'est d'ailleurs concentré sur le dixième décile qui concentre la quasi-totalité des revenus du capital). Une suppression de l'IFI pourrait être compensée en partie par une hausse légère du prélèvement forfaitaire unique. Il est à noter que la quasi-totalité des pays européens ont supprimé totalement l'impôt sur la fortune dans les années 2000 : 2009 pour la Grèce, 2001 pour les Pays-Bas, 2010 pour la Hongrie, 1994 pour l'Autriche, 2007 pour la Suède et la Finlande, ...

¹⁴ <https://www.lerevenu.com/impots-et-droits/impot-combien-lifi-et-la-flat-tax-ont-ils-rapporte-letat-en-2018>

PROPOSITION : SIMPLIFIER LES PRELEVEMENTS VERSES PAR LES ENTREPRISES

C'est une spécificité française. Pendant des années, nous avons préféré créer de nouvelles taxes plutôt que d'adapter le système existant. Entre 1998 et 2012, nous **avons créé en moyenne sept impôts par an avec un apogée en 2010 avec 19 nouvelles taxes**. La crise sanitaire que nous avons traversé a illustré le poids d'une bureaucratie hors norme. Mais cette obésité se reflète également dans notre fiscalité et dans nos mécanismes d'allègement fiscaux qui deviennent illisible. Mais notre système fiscal est devenu incompréhensible d'une part par nos concitoyens mais aussi d'autre part par des investisseurs ou firmes étrangères, ce qui impacte fortement notre compétitivité indirectement, et les investissements en France. Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons **8 prélèvements dont les entreprises sont redevables en tant que contribuables ou collecteurs de premier niveau dont les recettes représentent plus de 80 % des recettes totales**.

- cotisations sociales,
- taxe sur la valeur ajoutée – TVA,
- contribution sociale généralisée – CSG,
- impôt sur les sociétés,
- taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques – TICPE,
- contribution sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE,
- taxe sur les salaires et cotisation foncière des entreprises – CFE.

Lors **de ces travaux de 2014, la cour des comptes avait recensé 233 prélèvements versés par les entreprises en application d'une obligation légale. Sur ces 233 prélèvements, 118 prélèvements au rendement inférieur à 500 M€ rapportent moins de 1% du total soit 7,8 milliards d'euros**. De nombreuses suppressions ont eu lieu depuis. Nous préconisons d'amplifier cette démarche et donc de supprimer ces prélèvements au rendement inférieur à 500 M€ afin de gagner en lisibilité et d'alléger le processus de collecte de l'impôt. Ces impôts pourraient être compensés par des dotations de l'Etat.

Une piste à long terme serait de ne conserver que les huit principaux prélèvements tout en augmentant leur taux et leur assiette.

PROPOSITION : METTRE EN PLACE UN REFERENTIEL UNIQUE DE L'IMPOT

A l'heure de la digitalisation de tous les pans de la société, il paraît ubuesque qu'il n'existe pas un référentiel unique recensant les des taxes, impôts, et allègements fiscaux à tous les échelons de l'administration française. Ce **référentiel aura également vocation à mettre en place un système de refacturation interne afin d'identifier quel est le cout de la collecte d'impôt pour chaque prélèvement et ainsi mieux orienter l'administration sur les impôts les plus cruciaux**. Ce référentiel devra prendre en compte également les effectifs affectés au contrôle d'assiette et à la lutte contre le travail illégal.

PROPOSITION : RESTRUCTURATION DE LA COLLECTE ET RENFORCEMENT DU ROLE DE L'URSSAF

Lors de son rapport de Juillet 2016 « Simplifier la collecte des prélèvements versés par les entreprises », la Cour des comptes relevait que « le système de collecte des prélèvements sociaux n'est pas organisé pour permettre un rapprochement systématique des salaires versés et des bases salariales déclarées au titre des prélèvements sociaux, ni de ces données avec les revenus salariaux pris en compte pour l'attribution des prestations et des aides sociales. Il **en résulte des pertes de ressources publiques d'ampleur inconnue, mais nécessairement très significative compte tenu des flux financiers concernés**, ainsi que des atteintes à l'égalité des conditions de concurrence entre entreprises. ». Partant de ce constat, la cour des comptes préconisait une série de mesures qui s'articulait autour d'une poursuite des réorganisations internes dans les réseaux publics de collecte, en centralisant certains prélèvements et en réduisant du nombre de sites.

En effet, comme le témoigne les données ci-dessous issues de ce même rapport, nous remarquons que la structure des réseaux de collecte diffère à travers les différents pays de l'OCDE.

La Royaume-Uni possède par un ratio « nombre d'agents divisé par la population » plus faible que l'Allemagne mais le double des pays comparables des pays de l'OCDE. Mais c'est par son nombre de directions régionales ou départementales, et par son nombre de structure locales que la bureaucratie française s'illustre. Il y a plus de 1 500 structures locales en France alors qu'il y en a que 500 en Allemagne ou bien 224 au Royaume-Uni. Concernant le nombre de directions régionales ou départementales, il n'est que de 12 en Allemagne alors qu'il est de 110 en France. Au Royaume-Uni, la collecte est complètement centralisée, il n'y a pas de direction régionale ou départementale.

Dans ce contexte, nous **préconisons de reprendre une partie des recommandations de la Cour :**

- Poursuivre la régionalisation des URSSAF (redéploiements entre sites de la gestion des comptes cotisants des employeurs du secteur privé) et les mutualisations entre unions (gestion de certaines catégories de cotisants, exploitation informatique) afin de diminuer drastiquement le nombre de directions et le nombre de sites locales
- Généraliser progressivement à l'ensemble des entreprises la centralisation obligatoire à une seule URSSAF des prélèvements sociaux, des prélèvements sur les salaires aujourd'hui effectuée par des organismes conventionnels ainsi que la collecte des prélèvements sociaux des artisans et commerçants, aujourd'hui partagées avec le RSI.

PROPOSITION : NON REMPLACEMENT DES FONCTIONNAIRES PARTANT A LA RETRAITE TRAVAILLANT A LA COLLECTE DE L'IMPOT

Avec la suppression des petites taxes, la rationalisation du nombre de structure et des allègements fiscaux, la collecte de l'impôt va être simplifiée. **Une réorganisation humaine s'imposera alors et permettra de ne pas remplacer les fonctionnaires partant à la retraite travaillant à la collecte de l'impôt.**

PROPOSITION : AMPLIFIER LA BAISSÉ DE L'IS ET LA CONVERGENCE DES TAUX : OBJECTIF D'UN TAUX DE 20% POUR 2027

Les allègements fiscaux qui gravitent autour de l'IS ne constituent plus un avantage comparatif permettant d'abaisser fortement la fiscalité reposant sur les entreprises si nous nous comparons à nos voisins.

La tendance mondiale est à la hausse des taux de l'impôt sur les sociétés. Aux Etats-Unis, le débat persiste toujours sur une hausse de l'IS et une hausse des impôts pour ceux qui gagnent plus de 400 000\$ par an. Quant au Royaume-Uni, il est passé de 19% à 21% en 2020, avant d'atteindre les 25% en 2022.

Nous **proposons de prendre le contre-pied de ces mesures afin de créer un choc de confiance et de simplification**. Nos différents allègements fiscaux et nos différents taux nous font perdre en lisibilité vis-à-vis de l'internationale et réduisent l'assiette de l'IS. Nous préconisons donc :

- de **poursuivre la baisse du taux de l'IS et même de l'amplifier en visant un objectif de 20% pour 2027** ;
- de **fixer qu'un seul niveau de taux du fait au lieu de deux actuellement** (cette simplification sera mécanique du fait de la baisse de taux) ;
- de **simplifier les allègements fiscaux** existant notamment celui sur le crédit d'impôt recherche.

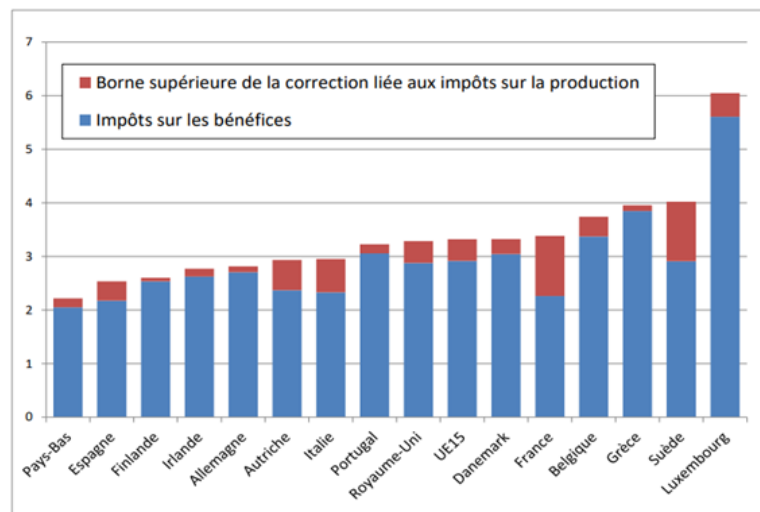
PROPOSITION : SIMPLIFIER LES AIDES ALLOUEES AUX ENTREPRISES

Il est devenu crucial de débureaucratiser la France en simplifiant les normes et les procédures administratives. Au cours des 20 dernières années, **le nombre de normes a plus que doublé, atteignant 57 000 articles de code en 2021**. Pour remédier à cette situation, une loi de simplification citoyenne devrait être votée chaque année, alimentée par les remontées des entreprises et des citoyens. Une **équipe dédiée serait chargée de collecter et d'instruire en continu toutes les lourdeurs administratives signalées via une boîte à idées numérique**. En

somme, il s'agit d'organiser un service après-vente de l'Etat pour simplifier les procédures et alléger les charges administratives.

PROPOSITION : IMPOT DE PRODUCTION – SUPPRESSION DE LA C3S ET DEFINITION DE ZONES FRANCHES

Les impôts de production forment en France un ensemble hétéroclite dont la définition exacte n'est pas stabilisée. La **suppression d'une partie des impôts de production permettrait d'augmenter les recettes de l'IS**. EuroStat avait réalisé l'exercice il y a 10 ans de modéliser le gain sur l'IS que représenterait une suppression des impôts sur la production dans différents pays.



Source : Eurostat, *Taxation trends in the European Union, 2013*, calculs DG Trésor

Produit de l'impôt sur les bénéfices, augmenté de l'impôt supplémentaire obtenu mécaniquement en l'absence d'impôts sur la production (en points de PIB 2012)

La France est le pays qui bénéficierait le plus d'une suppression des impôts de production. **Tous les acteurs économiques s'accordent pour un dégraissage des impôts de production en France. Il faut d'abord rappeler les travaux initiés par le gouvernement en ce domaine :**

- suppression de la CVAE des régions, pour 7,25 milliards d'euros ;
- réduction de la moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises (- 1,75 milliard) ;
- ainsi que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (- 1,54 milliard).

Ces mesures vont dans le bon sens à condition qu'elles soient appliquées. Cependant nous proposons d'aller plus loin :

- en **supprimant la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) car il s'agit de la taxe la plus aberrante** puisqu'elle revient à taxer les consommations intermédiaires des entreprises, comme préconisé par le CAE (elle avait failli disparaître en 2016, mais la dernière tranche de 3,6 milliards d'euros, payée par 20 000 entreprises, a été maintenue en contrepartie d'un coup de pouce supplémentaire sur le coût du travail) ;
- et en **donnant la possibilité aux collectivités locales de définir des zones franches** où elles auraient la latitude de moduler ou de baisser significativement leurs taxes de production, afin d'attirer des entreprises.

PROPOSITION : METTRE EN PLACE UNE CONDITION DE RESIDENCE REGULIERE DE 5 ANS POUR LE BENEFICE DES PRESTATIONS FAMILIALES AUX ETRANGERS EXTRA-EUROPEENS

La mise en place d'une condition de résidence régulière de 5 ans pour le bénéfice des prestations familiales aux étrangers extra-européens permettrait de garantir que les prestations sont accordées aux personnes qui résident durablement en France et qui ont donc des liens forts avec notre pays. Elle permettrait également de limiter les abus et les fraudes, ce qui contribuerait à renforcer la confiance des citoyens dans notre système de protection sociale. Enfin, cette mesure n'est pas discriminatoire, car elle s'appliquerait de la même manière à tous les étrangers extra-européens. En somme, cette proposition est une façon efficace et juste de garantir que notre système de prestations familiales fonctionne de manière équitable et responsable, tout en optimisant le montant que la France alloue aux dépenses sociales.

PROPOSITION : ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT CITOYEN DANS LES PME/START-UPS EN PORTANT A 50% (AU LIEU DE 25%) LA REDUCTION D'IMPOT IR-PME

Encourager l'investissement citoyen dans les PME/start-ups en portant à 50% (au lieu de 25%) la réduction d'impôt IR-PME est une mesure lisible pour les concitoyens qui pourrait avoir des effets très positifs sur la croissance de notre tissu industriel en favorisant l'émergence de PME orientées vers l'exportation. En effet, en incitant les citoyens à investir dans les PME/start-ups, nous pourrions contribuer à dynamiser ce secteur clé de notre économie et à créer de nouveaux emplois. De plus, cette mesure pourrait encourager l'innovation et la créativité en donnant aux PME/start-ups les moyens financiers de développer leurs projets. Enfin, cette mesure est également bénéfique pour les investisseurs, qui pourraient bénéficier d'une réduction d'impôt plus importante en échange de leur investissement.

PROPOSITION : BAISSÉ DE LA PRESSION FISCALE GÉNÉRÉE PAR LES COTISATIONS SOCIALES DE 1% DU PIB

Même si le poids des cotisations sociales a baissé en 30 ans avec une pression fiscale qui s'est allégée de 3 points du PIB, **les cotisations de sécurité sociale pèsent encore trop lourdement sur notre fiscalité.** L'écart entre la France et la moyenne de l'OCDE est encore de plus de 5 points de PIB. Nous préconisons de poursuivre la baisse de notre pression fiscale sur ce domaine en se donnant comme objectif une **baisse équivalente à 1% du PIB, soit aux alentours de 20 milliards d'euros.** Pour réaliser ce gain nous proposons de travailler autour de deux leviers.

Le premier levier est de donner la possibilité aux mutuelles, qui sont les acteurs historiques de la protection sociale en France, et aux assureurs de proposer des prestations de type régime général d'assurance-maladie. Cela permettrait de baisser les cotisations en optimisant le rapport qualité-prix des prestations.

Le deuxième levier est le financement de la retraite. En France, la quasi-totalité se fait par répartition. Il serait opportun de financer une partie des retraites par capitalisation. Cela permettrait de provisionner en partie les retraites sur des fonds de pension rapportant un rendement annuel.

PROPOSITION : STABILISER LA FISCALITE FRANÇAISE

La **législation française change malheureusement trop souvent et crée ainsi un climat d'insécurité législatif et fiscal**. Il est très difficile pour un entrepreneur de se projeter sur le temps long quand la législation change tout le temps, et c'est particulièrement le cas pour la législation fiscale en France. Les lois de finances passent et font et défont régulièrement et abusivement la fiscalité française. Ainsi, la réforme de la fiscalité locale, l'augmentation des taux de TVA, la création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu, la mise en place d'une taxe carbone, la diminution progressive du taux d'impôt sur les sociétés, le remplacement de l'ISF par l'IFI, ou encore l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de capitaux mobiliers sont des réformes récentes et pourtant elles ont des impacts colossaux pour le tissu industriel et entrepreneurial français. Cela renforce le climat anxiogène pour les entrepreneurs.

V. CONCLUSION

Quelle que soit la catégorie d'impôt, **la fiscalité française se démarque de ses homologues par une occurrence d'impôt et de dispositifs d'allègements fiscaux beaucoup trop élevée**, et par une pression fiscale majoritairement plus forte au sein de toutes les typologies d'impôts.

Année après année, la France se partage toujours la première ou la deuxième place du classement des pays de l'OCDE qui taxe le plus et qui dépense le plus. Par ailleurs, **le consentement à l'impôt des ménages français n'a jamais été aussi faible, et cette fiscalité obèse et technocratique est un frein à la croissance pour nos entreprises et plus particulièrement au sein du secteur industriel.**

C'est pourquoi il est primordial de procéder à **un triple choc : un choc de confiance, un choc de simplification et un choc d'attractivité avec pour objectif général de baisser la pression fiscale en France** en diminuant l'écart de pression fiscale avec les pays comparables afin de faire de la France le paradis du travail.

Une refonte de notre fiscalité est cruciale pour dessiner les contours de l'économie française **impulsée par un Etat stratège au service d'une France d'industriels et de savants**. Notre fiscalité ne doit plus être un frein à l'innovation, à la réussite et à l'entrepreneuriat.

Par des mesures de dégraissage de notre bureaucratie et d'allègement de la pression fiscale, le premier réflexe des créateurs d'entreprise ne sera plus de contacter un avocat fiscaliste pour appréhender la complexe fiscalité française. La fiscalité du 21^{ème} siècle doit répondre à deux objectifs majeurs : une lisibilité à l'internationale et une fiscalité orientée efficacité et compétitivité.

Mais cette restructuration de notre fiscalité ne pourra être dissociée d'une restructuration de nos dépenses publiques qui n'ont cessé d'augmenter depuis les années 50. La dépense publique représentait 40% du PIB dans les années 70 contre plus de 58% du PIB de nos jours. A PIB constant, c'est l'équivalent d'une hausse de plus de 450 milliards d'euros de la dépense publique.

Par **Clément Perrin**, directeur des études du Millénaire

Contribution : William Thay, Président du Millénaire

Crédit image : ministère de l'Économie et des finances via [Wikimédia](#) sous licence [CCO Universal](#)



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clement PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Matthieu HOCQUE

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*